



## L'édito de Michel Greuzat

Aujourd'hui, notre profession est attendue pour relever le nouveau défi passionnant qui concerne chacun au plus haut point : le développement durable. Il pose la question essentielle de la façon de concevoir les relations entre les hommes et la nature. Il constitue à la fois des valeurs partagées, un mode de pensée et une façon d'agir.



Ce concept de développement durable est né d'une prise de conscience progressive de la raréfaction des ressources, de l'observation et de l'analyse de l'impact des activités humaines sur l'environnement, des limites des modèles de développement économique illustrées par la crise financière actuelle, mais également des difficultés sociales persistantes à l'échelle nationale comme internationale.

Il met en évidence l'impérieuse nécessité de mettre en œuvre une approche réfléchie et partagée qui vise à l'épanouissement des êtres humains dans le respect des générations futures. Cette approche s'appuie sur la prise en compte équilibrée des piliers sociaux, économiques et environnementaux que ce soit, à court, moyen ou long terme.

Vaste défi pour lequel aujourd'hui les initiatives se multiplient tant dans les sphères publiques que privées. Le développement ne sera durable que s'il est partagé. Seule, notre action est limitée. Alors, c'est ensemble qu'il faut agir.

**L'Ordre des géomètres-experts a décidé de passer à l'acte dans une démarche structurante et innovante : la mise place d'un Agenda 21 pour toute une profession.**

Notre profession est un acteur permanent au cœur des territoires et participe à ces évolutions. C'est pourquoi nous avons choisi, pour construire notre plan d'action, d'adopter la méthodologie de l'Agenda 21 déjà largement plébiscitée par les collectivités territoriales.

L'Agenda 21 des géomètres-experts est la conjugaison :

- d'une démarche politique volontaire qui vise à la construction d'un projet stratégique traduit en actions concrètes qui contribuent à un mode de développement durable,
- d'une démarche participative qui a associé les géomètres-experts et de nombreux acteurs.

Il doit être le moteur de l'évolution de nos comportements et de nos pratiques en cohérence avec les évolutions des politiques publiques et celles de la société. Aujourd'hui, il est impératif d'OSER.

Durablement vôtre.

**Michel Greuzat**

Responsable du groupe projet Agenda 21



## Mot du président de l'OGE



**« Plus qu'un aboutissement, l'Agenda 21 constituera le véritable point de départ vers la mise en place d'un modèle de développement plus respectueux de l'homme et de son environnement au sens large.**

**Il appartient à chacun d'entre vous de veiller à la bonne application de l'Agenda 21 dans les cabinets. »**

**Pierre BIBOLLET,**

Président du Conseil supérieur de l'Ordre  
des géomètres-experts



1

Pourquoi un  
**AGENDA 21**  
des géomètres-  
experts



ORDRE DES  
GÉOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage





## Le développement durable : une évolution nécessaire et une révolution en marche

### La prise de conscience des changements nécessaires des modes de vie.

Le développement durable a envahi les débats sociétaux, notre quotidien et nos entreprises donnant l'impression à chacun d'entre nous d'être informé voire investi. La forte médiatisation d'événements tels que le film « Home » de Yann Arthus-Bertrand, ou encore le sommet de Copenhague y contribuent puisqu'ils donnent le sentiment au public d'une mobilisation générale.

La publicité participe de ce sentiment puisque les marques ont perçu l'absolue nécessité d'illustrer l'impact environnemental de leurs produits. Entre 2006 et 2009, le nombre de visuels et d'arguments liés à l'environnement utilisé dans la publicité a été multiplié par 5,5. Parallèlement, l'exigence du consommateur-citoyen est à la hausse quant à la qualité et à la crédibilité de l'information.

**Pour autant, si cette prise de conscience est nécessaire, cela ne suffit plus. Nos modèles de développement et d'aménagement du territoire se heurtent aux enjeux du développement durable.** Quel modèle choisir pour demain ? La profession de géomètre-expert se doit d'apporter des éléments de réponse et d'accompagner les mutations auprès des acteurs publics et privés.

**De sommets mondiaux en sommets, les constats demeurent les mêmes et de nombreux décideurs sont à la recherche de solutions.**

### Le quatrième rapport du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) de 2007 situe de manière alarmiste les enjeux.

- **La responsabilité de l'homme** est annoncée avec une probabilité de plus de 90 % et l'augmentation moyenne de température mondiale évaluée entre 1,1 et 6,4°C d'ici à 2100, avec une évolution plus probable comprise entre +1,8 et +4°C.
- **Au-delà de 2°C de réchauffement** par rapport au niveau actuel, il existe un risque important d'extinction massive d'espèces, une baisse des rendements agricoles et une montée des eaux de 4 à 6 mètres.
- **Pour atténuer le réchauffement**, il est préconisé une baisse de 50 à 85 % des émissions mondiales de GES (gaz à effet de serre) en 2050. Ces objectifs coûteraient entre 0,2 à 3 % du PIB mondial et seraient réalisables avec la technologie actuelle.

### Un consensus assez large existe sur l'horizon des mutations globalement souhaitées :

- **une division par quatre d'ici à 2050 des émissions de gaz à effet de serre** (pour les pays du Nord),
- **une autonomie presque complète** par rapport aux énergies carbone, (pétrole, mais aussi gaz et charbon),
- **une capacité suffisante d'adaptation** aux changements climatiques,
- **une attention plus grande** aux situations les plus inacceptables de précarité énergétique.

Il s'agit de **ruptures majeures** que tous les acteurs devront progressivement anticiper, à mesure que les menaces liées au changement climatique et à la raréfaction des ressources fossiles se feront plus certaines. **Comment ? À quel rythme ? Avec quelles contraintes ?**

Ces mutations questionnent bien évidemment nos modes de vie : habitat, activités économiques, achats, mobilité... Quelles formes prendra notre manière de vivre dans les décennies à venir ? La profession des géomètres-experts dans ce débat doit y apporter sa contribution pour favoriser, tant la prise de conscience quant aux enjeux, que de nouvelles conceptions d'aménager nos territoires.

**Les activités du géomètre sont toutes touchées par ces évolutions.**



## Rappel

**Durée de vie des réserves des différentes matières premières énergétiques estimées en fonction de la consommation en 2005 :**

- **Pétrole : environ quarante ans**
- **Gaz : environ soixante ans**
- **Uranium : environ cent ans**

## Repères

### Le développement durable est-il une question de mode ?

Force est de constater que depuis son émergence dans les années 50, le concept de développement durable a fortement évolué dans les années 70.

Le bref rappel chronologique ci-dessous, illustre cette évolution en marche.

1951	1 <sup>er</sup> rapport sur l'État de l'Environnement dans le Monde, par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Années 60	Constat : les activités économiques génèrent des atteintes à l'environnement
1970	Club de Rome : halte à la croissance du point de vue de l'épuisement des ressources de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels
1972	Naissance du concept d'éco-développement à la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain de Stockholm
1976	Loi sur la protection de la nature
Années 80	Découverte par le public de l'existence de pollutions dépassant les frontières, et de dérèglements globaux, tels que le « trou » dans la couche d'ozone, les pluies acides, la désertification, l'effet de serre, la déforestation
1987	Apparition du terme de « Sustainable Development » : développement durable ou soutenable ou viable
1992	Conférence des Nations Unies à Rio de Janeiro « Sommet de la Terre » / Consécration de la notion de développement durable : pari sur le rôle moteur des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des recommandations
1993	Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne : le droit des populations à un environnement sain et le droit au développement
1994	Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire : le développement doit se baser sur les besoins des individus et non sur l'atteinte d'objectifs démographiques
1995	Sommet mondial sur le développement social à Copenhague
1995	Loi relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier, qui renforce la protection de l'environnement
1996	Deuxième conférence sur les établissements humains à Istanbul (durabilité sociale et environnementale des villes) : le droit au logement est reconnu comme partie intégrante des droits de l'homme, ainsi que l'absolue nécessité d'un accès de tous aux systèmes nécessaires à une vie saine (eau potable, assainissement, évacuation des déchets, éducation)
1997	Protocole de Kyoto : engagements des pays de l'OCDE à stabiliser voire diminuer les émissions de gaz à effet de serre, au-delà de l'an 2000 : 5,2 % sur la période 2008-2012 par rapport à 1990 pour les pays industrialisés, 8 % pour l'Union européenne, 0 % pour la France.

## Repères

1999	Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet ou LOADDT : démocratie plus participative, un développement plus durable ou plus harmonieux
2000	Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain couramment appelée loi SRU, texte qui a modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement. La loi a été élaborée autour de trois exigences : solidarité ; développement durable ; renforcement de la démocratie et de la décentralisation. Ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement, à l'origine du code de l'environnement
2002	Sommet mondial sur le développement durable 2002 à Johannesburg : aménagement du territoire « villes et développement durable ». Quelques défis : <ul style="list-style-type: none"> <li>• défi d'un logement pour tous et de la participation des populations démunies aux processus de décision ;</li> <li>• défi de l'aménagement urbain durable : forme et planification urbaine ;</li> <li>• défi d'une mobilité durable ;</li> <li>• défi de l'éco-gestion des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets...</li> </ul>
2005	Entrée en vigueur du protocole de Kyoto
2007	Lancement du Grenelle Environnement (France) : changement climatique, biodiversité et milieux naturels, santé et environnement, démocratie écologique. Participation des géomètres-experts aux débats du Grenelle : la charte d'engagement

**Les dernières avancées du développement durable notamment en France impactent fortement la profession :**

2009	Grenelle de la Mer : 138 engagements sur la mer et le littoral en complément du Grenelle Environnement
	Loi Grenelle 1 : programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle
	Loi Grenelle 2 : programmation volets urbanisme/transports/bâtiment/énergie/agriculture/biodiversité/prévention des risques et santé/déchets/entreprises/consommation
	Plan bâtiment Grenelle : déploiement des mesures du programme de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans le bâtiment
2010	Accord à Copenhague sur le climat : limitation à 2°C
	Stratégie nationale du développement durable 2009/2013 (France)
	Conférence sur le climat de Cancun (Mexique)



## Pourquoi intégrer le développement durable au sein de la profession ?

Face à ces enjeux, la profession doit-elle s'emparer du développement durable ?  
4 raisons fondamentales viennent apporter une réponse positive à cette question :

1

### Le développement durable : une action citoyenne

Ce concept impacte fortement nos modes de vie. Les géomètres-experts sont avant tout des citoyens et inscrivent souvent les principes du développement durable dans leur comportement individuel. Engager la profession, c'est mettre en conformité l'implication professionnelle des géomètres-experts avec leur implication personnelle.

2

### Le développement durable : une action entrepreneuriale

La profession intervient comme une entreprise. Elle utilise donc des ressources pour fonctionner et produit par ses activités un impact sur l'environnement.

3

### Le développement durable et les territoires

La profession intervient sur les territoires dans le cadre de ses activités professionnelles, en partenariat avec l'État et les collectivités locales. Les politiques d'aménagement du territoire intègrent le développement durable : limitation de l'étalement urbain, mixité sociale, corridors biologiques... Une formation des géomètres-experts est donc indispensable pour repenser ses méthodologies et ses outils.

4

### Le développement durable et la délégation de service public de la profession

La profession se voit confier des missions relevant d'une délégation de service public. Dans ce cadre, il est nécessaire d'intégrer le concept de développement durable pour répondre aux exigences de l'État et garantir la performance du service public.

Afin de répondre aux enjeux du développement durable, mais aussi dans une logique d'évaluation et d'amélioration continue, l'Ordre des géomètres-experts a choisi d'utiliser un outil participatif, transversal et stratégique : l'Agenda 21.



Le développement durable :  
une évolution nécessaire  
et une révolution en marche



## La charte d'engagement des géomètres-experts

La signature de la charte d'engagement des géomètres-experts en 2008, a permis à la profession d'officialiser son adhésion au Grenelle Environnement et sa participation au débat public.

Elle affirme ainsi promouvoir des pratiques éco-responsables auprès des géomètres-experts et de leurs salariés, intégrer ce concept au cycle de formation initiale, stimuler la recherche et l'innovation et valoriser les pratiques exemplaires.

Par cette charte, la profession s'est engagée à élaborer un Agenda 21.

9.

Élaborer un document d'objectifs « développement durable » type « AGENDA 21 » de la profession de géomètre-expert. À partir d'un diagnostic portant sur l'ensemble des activités du géomètre-expert, ce document permettra d'identifier des leviers de progrès, des instruments de mesure qualitatifs et quantitatifs des progrès réalisés, pour aboutir à la réalisation d'un programme d'action orienté vers le développement durable et décliné en moyens et en engagements financiers. Cette démarche visera, notamment en matière d'aménagement, à mener une réflexion sur la nature des prestations des géomètres-experts dans le cadre des études d'impact et d'incidence, et, à renforcer, en la matière, leur capacité de conseil auprès de leurs commanditaires et des collectivités territoriales.



### CHARTE D'ENGAGEMENT DES GÉOMETRES-EXPERTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

Le développement durable est l'affaire de tous.

La présente charte a pour vocation de promouvoir auprès des géomètres-experts de bonnes pratiques en matière de développement et d'aménagement durables des territoires, en vue d'aboutir, dans un délai de 24 mois, à la production d'un document de cadrage stratégique mobilisant la profession autour des objectifs de développement durable.

Les missions du géomètre-expert contribuent aux dynamiques d'aménagement et de développement de notre territoire tant rural qu'urbain, ainsi qu'à la garantie foncière des biens immobiliers résultant de ces projets. Aussi, l'Ordre des géomètres-experts souhaite-il marquer son adhésion à la démarche du Grenelle de l'environnement - à laquelle il a contribué - par l'établissement d'une charte déclinée en 10 engagements.

Le suivi de ces engagements sera mené en collaboration avec le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, et de l'Aménagement du territoire, et fera l'objet d'un bilan annuel, adjoint au rapport annuel de l'Ordre des géomètres-experts.

La plupart des actions seront engagées dès 2009 avec des résultats attendus en 2010 sur les points 1, 3, 5, 8 et 9.

- 1+ Faire progresser l'attitude éco-responsable des géomètres-experts par l'élaboration et la diffusion d'un guide de bonnes pratiques.
- 2+ S'assurer d'acquis en matière de développement durable dans le cadre de la formation initiale et continue, des cycles de séminaires, et des modules de formation obligatoire durant le stage d'exercice professionnel. Ces actions en matière de formation seront quantifiées et une évaluation des résultats sera mise en place.
- 3+ Dédier les universités d'été de juin 2009 au développement durable, et en faire le thème central du prochain congrès national des géomètres-experts en 2010 à Marseille.
- 4+ Élargir les compétences auxquelles il est fait appel dans le cadre de l'exercice des missions des géomètres-experts, en agissant sur deux leviers :  
- l'ouverture de la profession aux titulaires de masters ;  
- la constitution d'équipes pluridisciplinaires.
- 5+ Réécrire le guide des prestations, qui décline la méthodologie de chacune des activités du géomètre-expert, dans une perspective de développement durable.
- 6+ Favoriser la dématérialisation et la diffusion des données produites par la profession de géomètre-expert et étudier la faisabilité technique et financière d'un portail eFoncier environnemental à l'échelle de la parcelle cadastrale. Ce portail de données géoréférencées dans un système unique et homogène servira de support pour la mutualisation de l'ensemble des données foncières et des droits d'occupation des sols attachés (urbanisme, services d'utilité publique, protection de la nature et du patrimoine, etc.).
- 7+ Promouvoir les actions de recherche, de développement de nouvelles méthodes et de nouveaux modes opératoires, les valoriser au moyen de la publication d'ouvrages traitant de problématiques d'actualité (qualité des formes urbaines, éco-quartiers, densification, étalement urbain...). Renforcer la collaboration avec les laboratoires de recherche des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des thèses de doctorat centrées sur des thématiques orientées vers le développement durable (géomatique, droit foncier, aménagement de l'espace, gestion de l'eau, ingénierie...).
- 8+ Soutenir et valoriser les opérations innovantes ou exemplaires au moyen d'un concours récompensant les réalisations remarquables des géomètres-experts et dont le jury serait largement constitué de personnalités extérieures à la profession.
- 9+ Élaborer un document d'objectifs « développement durable » type « AGENDA 21 » de la profession de géomètre-expert. À partir d'un diagnostic portant sur l'ensemble des activités du géomètre-expert, ce document permettra d'identifier des leviers de progrès, des instruments de mesure qualitatifs et quantitatifs des progrès réalisés, pour aboutir à la réalisation d'un programme d'actions orienté vers le développement durable et décliné en moyens et engagements financiers. Cette démarche visera, notamment en matière d'aménagement, à mener une réflexion sur la nature des prestations des géomètres-experts dans le cadre des études d'impact et d'incidence et à renforcer, en la matière, leur capacité de conseil auprès de leurs commanditaires et des collectivités territoriales.
- 10+ Inciter à l'affichage de la présente charte dans tous les cabinets de géomètres-experts afin d'engager publiquement l'ensemble de la profession.

Fait à Strasbourg, le 17 septembre 2008

Hubert FALCO  
  
 Secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire auprès du ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Pierre BIBOLLET  
  
 Président de l'Ordre des géomètres-experts

Suite à la signature de la charte, les 10 engagements pris sont tenus et les premiers résultats probants.

	Engagements de la charte	Les réalisations
①	Faire progresser l'éco-responsabilité par l'élaboration et la diffusion du guide des bonnes pratiques	Engagement réalisé (guide remis lors du congrès de Marseille - juin 2010)
②	S'assurer d'acquis en matière de développement durable dans le cadre de la formation initiale et continue	Renforcement des modules de formation stagiaires sur le développement durable
③	Dédier les universités d'été de juin 2009 au développement durable et en faire le thème central du prochain congrès national	Engagement réalisé (universités d'été - juin 2009, congrès de Marseille - juin 2010)
④	Elargir les compétences des géomètres-experts au développement durable	Ouverture de la profession aux masters (réforme DPLG fin d'année 2010)
⑤	Réécrire le guide des prestations	Action en cours (livrable Universités d'été - juin 2011)
⑥	Favoriser la dématérialisation et la diffusion des données produites par la profession	Inauguration du portail Géofoncier (congrès de Marseille - juin 2010)
⑦	Promouvoir les actions de recherche et de développement de nouvelles méthodes	Ouvrage dédié aux écoquartiers co-édité avec l'AMF (livrable congrès Marseille - juin 2010)  Thèses en cours et partenariat avec l'ESTP sur la gestion des eaux pluviales à l'échelle d'un bassin versant
⑧	Soutenir et valoriser les opérations innovantes ou exemplaires	Engagement réalisé (1 <sup>er</sup> trophée du développement durable attribué lors du congrès de Marseille - juin 2010)
⑨	Élaborer un document d'objectifs type Agenda 21	Lancement en décembre 2008 et présentation au congrès de Marseille - juin 2010
⑩	Affichage de la charte dans les cabinets de géomètres-experts	Engagement réalisé - décembre 2008



2

# L'AGENDA 21 des géomètres- experts



ORDRE DES  
GÉOMÈTRES-EXPERTS



Notre profession nous engage



## La méthodologie



### L'élaboration

La mise en œuvre d'un Agenda 21 a été décidée par le Conseil supérieur le 16 décembre 2008.

Un Agenda 21 est une **démarche stratégique** par laquelle une organisation (collectivité, entreprise, profession...) travaille **selon une logique partenariale** (acteurs locaux, collectivités territoriales, entreprises, citoyens...) pour élaborer un **plan d'action** visant au développement durable de ses **activités** sur un **territoire**.

**Dans l'élaboration de cet Agenda 21, les motivations de l'Ordre ont été les suivantes :**

**Faire du guide éco-responsable un ouvrage de référence pour le géomètre-expert**

Les initiatives en termes de pratiques éco-responsables ont été menées jusqu'à présent de manière spontanée et individuelle à l'échelon des cabinets. Ce guide compile les pratiques existantes et sensibilise chaque cabinet à leur prise en compte. Ainsi, il permet la généralisation des bonnes pratiques au sein de la profession.

**Être acteur du développement durable en différenciant le géomètre-expert**

Les enquêtes réalisées auprès des clients et des partenaires sur la perception du rôle joué par les géomètres-experts dans le développement durable ont révélé le manque de visibilité de la profession.

En intégrant ce concept de manière plus effective, les géomètres-experts peuvent améliorer leur performance et leur compétitivité dans les années à venir.

**Promouvoir et diffuser une culture du développement durable au sein de la profession**

Grâce à l'Agenda 21, l'Ordre va pouvoir insuffler cette culture, tant auprès des géomètres-experts que de leurs salariés.

**Favoriser l'évaluation de l'action et du service rendu aux clients**

Jusqu'ici, peu d'enquêtes de satisfaction auprès des clients ont été menées par la profession. L'Agenda 21 inscrit formellement la perspective de l'évaluation des progrès réalisés notamment sur la qualité des travaux et sur le rôle joué par la profession dans le domaine du développement durable.

**Soutenir et améliorer la capacité d'innovation et de recherche de la profession**

Le développement durable conduit la profession à s'interroger sur les méthodes et les outils utilisés. La capacité d'innovation est un facteur important de pérennisation de la profession.

**Répondre aux engagements de la charte**

L'Ordre s'était engagé auprès du MEEDDM à réaliser un Agenda 21 pour l'ensemble de la profession.

## La méthodologie



### Un Agenda 21 construit en 5 phases sur 18 mois

#### Phase 1 : élaboration du processus et cadrage

Définition du processus d'élaboration de « l'Agenda 21 » professionnel

Projection du document de synthèse par le groupe projet

Validation du processus par le comité de pilotage

Adoption du processus en Conseil supérieur - 16 décembre 2008

**DÉCEMBRE 2008**

#### Phase 2 : diagnostic qualitatif et quantitatif

Elaboration du diagnostic

Production du document de synthèse du diagnostic de la profession par le groupe projet

Validation du diagnostic par le comité de pilotage

Adoption des conclusions du diagnostic en Conseil supérieur - 2 et 3 juin 2009

**JUIN 2009**

#### Phase 3 : axes de progrès et indicateurs

Définition des axes de progrès et des indicateurs

Production du document de synthèse des axes de progrès et indicateurs par le groupe projet

Validation des axes de progrès indicateurs par le comité de pilotage

Adoption des axes de progrès et indicateurs en Conseil supérieur - 15 et 16 décembre 2009

**DÉCEMBRE 2009**

#### Phase 4 : arbitrage et élaboration du plan d'action

Elaboration du plan d'action

Production du document plan d'action

Validation du plan d'action par le comité de pilotage

Adoption du plan d'action en Conseil supérieur - mars 2010

**MARS 2010**

#### Phase 5 : lancement et déclinaison opérationnelle

Présentation du plan d'action en congrès à Marseille

Déclinaison opérationnelle du plan d'action

Installation d'un comité de suivi et d'évaluation du plan d'action

**JUIN 2010**

**Agenda 21 de l'Ordre**

## La méthodologie



### Le calendrier

**PHASE 1** : Elaboration du processus et cadrage méthodologique

**PHASE 2** : Diagnostic

14 janvier 2009 présentation de la démarche devant la presse.

22 et 23 janvier 2009 stand à l'assemblée générale de l'UNGE.

27 janvier 2009 présentation de la démarche lors de la cérémonie officielle des vœux de l'OGE.

23-25 juin 2009 restitution du diagnostic lors des universités d'été des géomètres-experts.

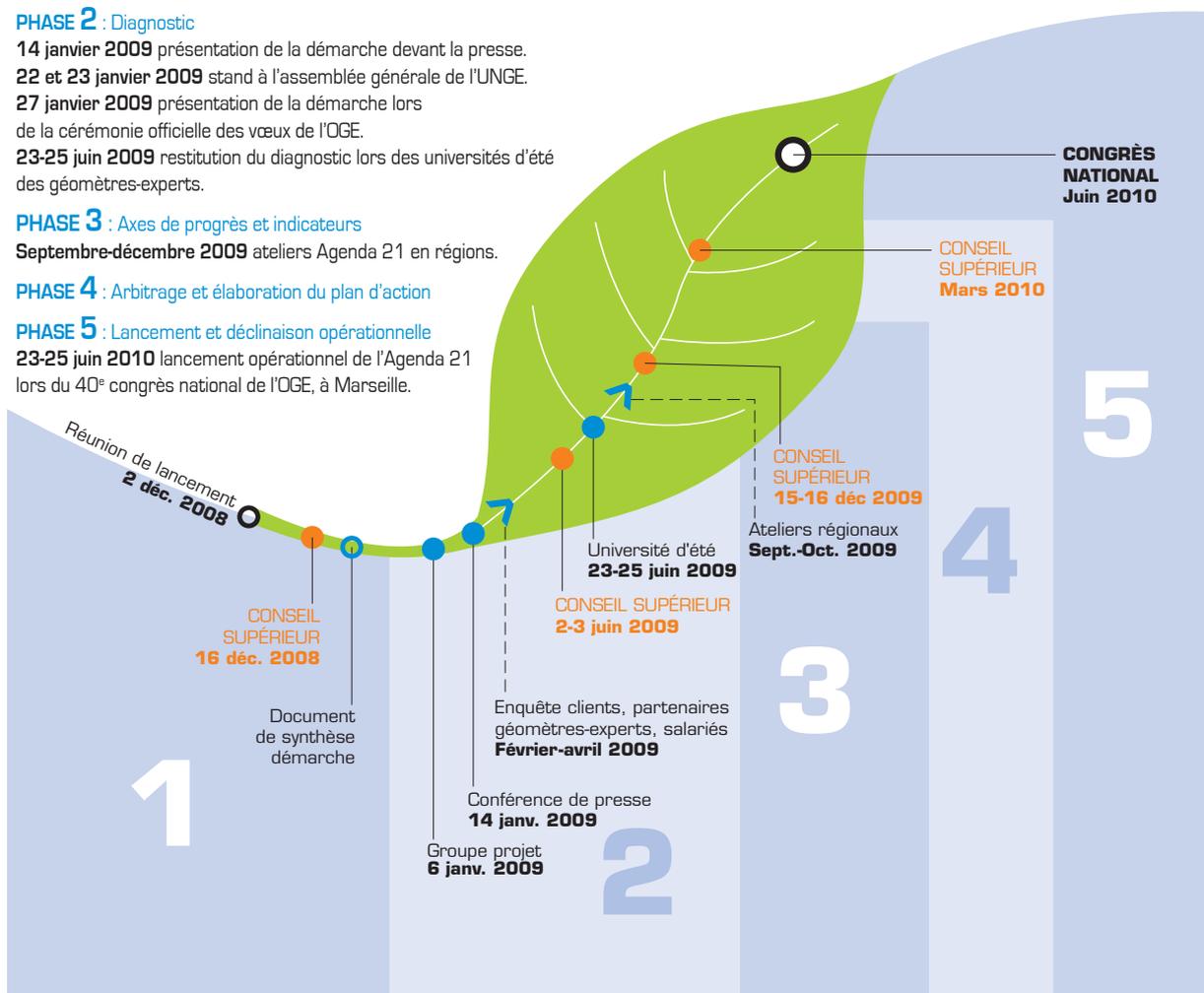
**PHASE 3** : Axes de progrès et indicateurs

Septembre-décembre 2009 ateliers Agenda 21 en régions.

**PHASE 4** : Arbitrage et élaboration du plan d'action

**PHASE 5** : Lancement et déclinaison opérationnelle

23-25 juin 2010 lancement opérationnel de l'Agenda 21 lors du 40<sup>e</sup> congrès national de l'OGE, à Marseille.



## La méthodologie



### Le pilotage dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21

Décide et oriente

**Conseil supérieur de l'Ordre**  
18 présidents de conseils régionaux,  
4 membres élus,  
et 1 commissaire du gouvernement

- Vote à l'unanimité le 16/12/2008 du lancement de la démarche



Prépare

**Bureau du Conseil supérieur**

- Confie l'élaboration de l'Agenda 21 à un comité de pilotage

- Donne les directives au comité de pilotage

Comité de pilotage :

Propose et conçoit

**Groupe projet :**

- pilotage : Michel Greuzat
- membres : géomètres-experts, collaborateurs des cabinets et des permanents de l'OGE \*

Un cabinet  
**KPMG**

Une agence de communication  
**Peuplades**

\* Géomètres-experts référents : S. VERNET, G. GIEN, P. FAVIER, JL. ROUX, JF. VATRE.  
Un représentant des collaborateurs des cabinets : S. BALLOT.  
Permanents de l'OGE : H. GRELARD, A. FANTUZZI, N. CAMUS.

## L'approche collective



### La démarche collective

L'Ordre a souhaité porter une démarche participative dans le cadre de l'élaboration de son Agenda 21. Il s'agit d'une première à l'échelon de la profession.

La démarche engagée a mobilisé l'ensemble des acteurs de la profession à chaque grande phase :

#### Dans le cadre du diagnostic :

**253** géomètres-experts interrogés lors d'une enquête réalisée dans les 18 régions

**25** partenaires institutionnels de l'OGE interviewés lors d'entretiens en face à face

- Ministères / services de l'État
- Syndicats / groupements de géomètres-experts
- Écoles
- Professions voisines
- Associations partenaires

**250** clients privés et publics questionnés lors d'une enquête téléphonique

**350** salariés des cabinets consultés au moyen d'une enquête en ligne

#### Dans le cadre de la définition des axes de progrès et des indicateurs :

**10** ateliers organisés dans les différentes régions ordinales

##### Un blog pour :

- les géomètres-experts qui n'ont pu participer aux ateliers-débats régionaux,
- les salariés des cabinets, des enseignants et des étudiants dans les écoles,
- les partenaires de la profession et les clients, prospects et donneurs d'ordres des géomètres-experts.

Ce blog a enregistré près de **3 600** visites.

Par ailleurs, l'Agenda 21 a été présenté aux services du MEEDDM et au cabinet du Ministre en février 2010.



Un Agenda 21 est une démarche stratégique  
par laquelle une organisation travaille  
selon une logique partenariale



3

## Le diagnostic



ORDRE DES  
GÉOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage



**Le diagnostic réalisé entre janvier et juin 2009 avait pour objectif d'identifier les leviers et les indicateurs de progrès à mettre en œuvre à partir de la mesure de la performance des activités du géomètre-expert au regard des objectifs de développement durable, appliqués tant à la gestion d'entreprise qu'aux différents métiers du géomètre-expert.**

La conduite du diagnostic a été structurée, pour l'acquisition des données d'analyse, autour d'entretiens en « face à face » auprès de 25 partenaires institutionnels de l'OGE, d'interviews téléphoniques auprès d'un échantillon de 253 géomètres-experts choisis à partir de critères d'implantation géographique et de taille d'entreprise, d'un panel représentatif de 250 clients publics ou privés (particuliers, aménageurs privés, professionnels, communes, aménageurs publics, organismes parapublics, Conseils régionaux et généraux, services de l'État), et d'une enquête Web accessible par tous les collaborateurs et salariés des cabinets.

**Vous trouverez ci-après une synthèse des conclusions du diagnostic.**

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts



Le développement durable, un facteur potentiellement différenciant pour la profession dans les années à venir ! Mais un déficit d'information sur le sujet...

Pour **66 %** des répondants, la stratégie environnementale constitue de nouvelles occasions de performance, c'est un moteur supplémentaire qui permet de se différencier de la concurrence et de répondre aux nouvelles attentes du marché.

Cette tendance est encore plus marquée pour les jeunes entreprises. **95 %** des structures installées après 2005 considèrent le développement durable comme un levier efficace pour améliorer l'image de la profession.

Pour autant, **38 %** des professionnels estiment que les questions de développement durable restent une démarche abstraite et peu accessible, ou apportant plus de contraintes que d'avantages.

Ce constat se retrouve d'autant plus pour les petites structures de 0 à 3 employés. **29 %** d'entre elles considèrent que « c'est une démarche abstraite, peu accessible » et **10 %** que « c'est une démarche inutile ou superflue ».



Un niveau d'implication actuelle des géomètres-experts non négligeable dans le développement durable

Face aux enjeux d'avenir, les géomètres-experts se sentent plutôt concernés par la démarche de développement durable.

Néanmoins, ce résultat révèle des disparités en fonction des régions et souligne un besoin évident de démontrer l'intérêt de la démarche... en particulier au niveau des petites structures auprès desquelles une certaine vigilance devra être accordée.



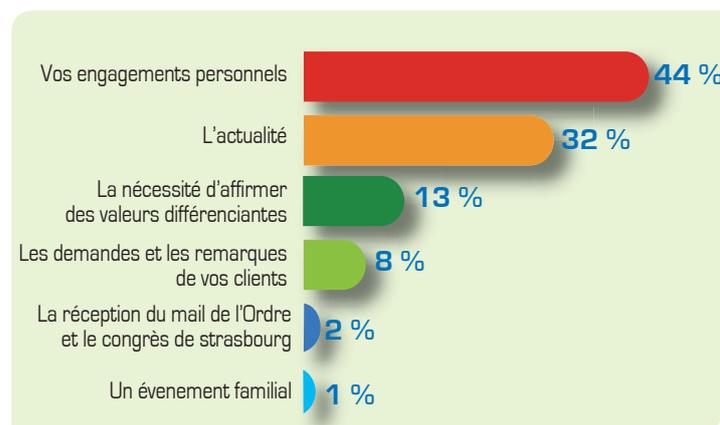
## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts

### Une implication personnelle du géomètre-expert mais un certain suivisme pour appliquer les notions liées au développement durable

L'implication en faveur du développement durable passe pour 44 % des répondants par des engagements personnels, et donc par une prise de conscience d'abord individuelle.

Néanmoins, les résultats mettent en avant un certain suivisme (coller à l'actualité, accompagner les initiatives de la profession) ou un engagement personnel, plus qu'une volonté d'affirmer des valeurs identitaires et reconnaissables à l'extérieur.

**Un niveau d'implication actuelle des géomètres-experts non négligeable dans le développement durable.**



### Une bonne connaissance des géomètres-experts de la charte d'engagement signée avec le MEEDDAT

72 % des répondants connaissent la charte des géomètres-experts en faveur de l'aménagement et du développement durable : un nombre substantiel de personnes font référence au document envoyé en début d'année à l'occasion des vœux.

Néanmoins, près de 30 % n'ont pas encore été sensibilisés aux problématiques du développement durable dans leurs pratiques professionnelles, ce qui souligne la nécessité de renforcer la communication sur ce point. Le déficit de notoriété est plus sensible sur le quart nord-ouest de la France et la région lyonnaise.

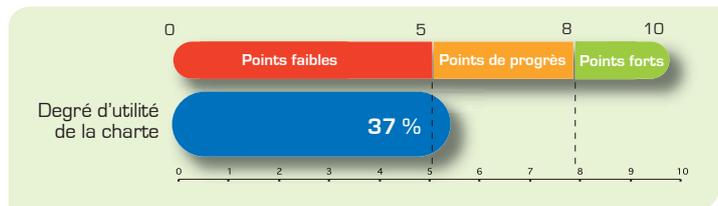
*Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).*

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts



### Un degré d'utilité de la charte d'engagement jugé assez mitigé par les géomètres-experts

Ce résultat traduit, comme souligné précédemment, un degré d'utilité qui atteste de la nécessité de largement sensibiliser les géomètres-experts à la démarche avec une note moyenne de 5,4 sur 10 attribuée à l'utilité de la charte.



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).

On note encore un clivage selon la typologie des structures : une adhésion forte pour les structures de taille importante et pour les plus jeunes dirigeants.

#### Réponses selon les structures

##### Région :

note maximale :  
Poitiers à 6,46 sur 10  
note minimum :  
Orléans et Strasbourg à 4 sur 10

##### Taille :

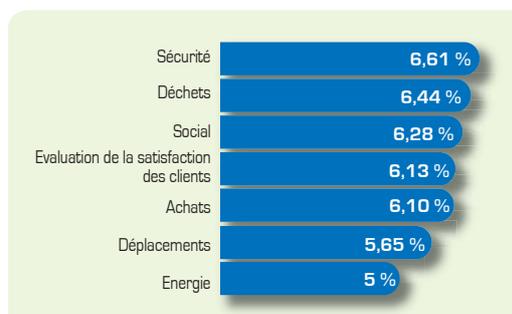
note maximale :  
plus de 20 salariés à 6,15 sur 10  
note minimum :  
de 0 à 3 salariés à 4,83 sur 10

##### Âge :

note maximale :  
moins de 30 ans à 6,2 sur 10  
note minimum :  
plus de 60 ans à 5,34 sur 10



### Une prise en compte du développement durable dans la gestion d'entreprise à accélérer, notamment dans la maîtrise de la consommation de l'énergie et des déplacements



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009) : notation effectuée par les géomètres-experts sur la prise en compte actuelle du développement durable au sein des cabinets (note allant de 0 à 10 ; 10 étant la note la plus élevée).

Les dirigeants estiment eux-mêmes pouvoir améliorer leur performance au regard de la prise en compte des problématiques de développement durable dans la gestion de leur entreprise. Des efforts sont possibles au niveau des économies d'énergie et dans la gestion des déplacements.

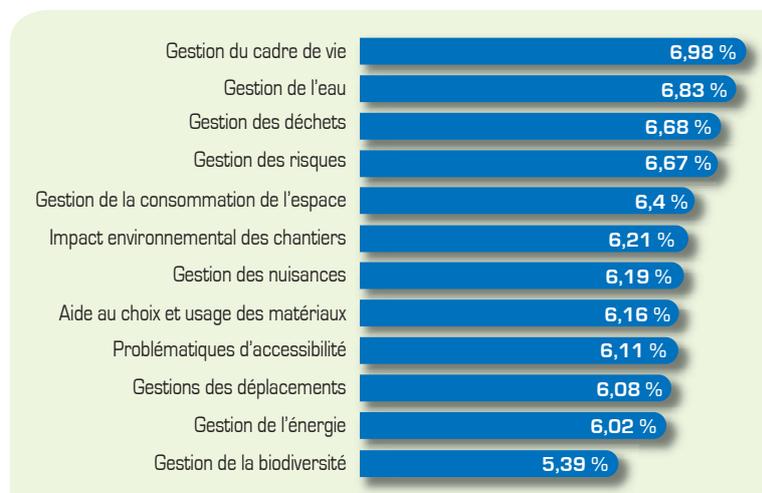
La thématique de la sécurité obtient la meilleure note avec **6,61 sur 10** et révèle des pratiques plus ancrées dans la politique de gestion des entreprises.

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts

### Une implication des géomètres-experts légèrement plus forte dans l'exercice des activités professionnelles

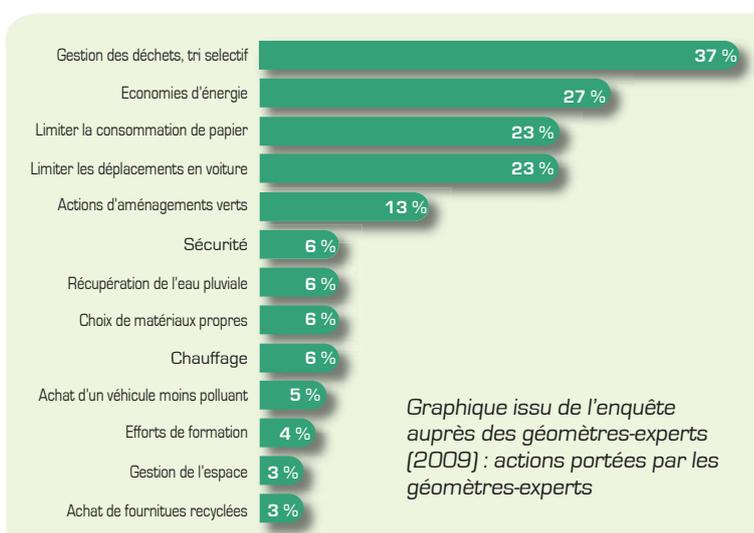
La gestion du cadre de vie obtient le meilleur résultat avec une note de **6,96 sur 10**. Même si les résultats ne font pas réellement apparaître de points faibles, on note néanmoins un véritable besoin d'améliorer le niveau général de prise en compte des problématiques de développement durable dans l'exercice des activités professionnelles.

**La gestion de la biodiversité doit être davantage prise en compte. Il s'agit là d'un véritable axe de progrès.**



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009) : notation effectuée par les géomètres-experts sur la prise en compte actuelle du développement durable au sein des cabinets (note allant de 0 à 10 ; 10 étant la note la plus élevée).

### Des actions mises en place au sein des cabinets centrées sur des gestes écologiques



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009) : actions portées par les géomètres-experts

**La gestion des déchets est l'action la plus développée dans les entreprises (37 %).**

Réduire et recycler les déchets apparaît aujourd'hui comme un bon moyen de faire des économies (ou prendre en considération la problématique de développement durable).

À noter que les principales actions mises en place concernent uniquement la thématique de l'environnement. La sécurité n'obtient que **6 %** des citations.

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts



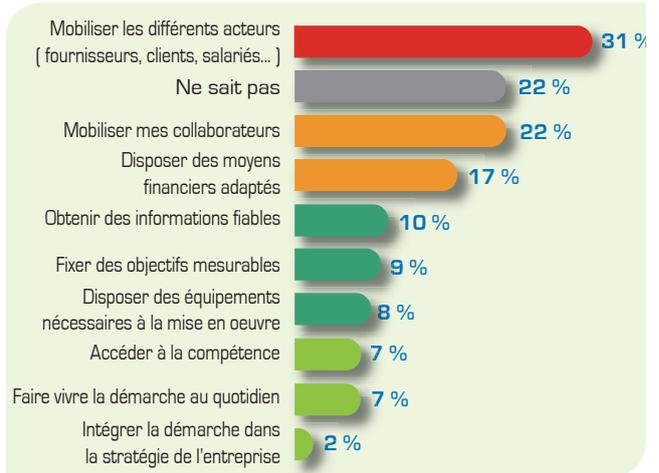
### Des difficultés à développer un partenariat avec les différents acteurs

Associer les différents acteurs (fournisseurs, clients, salariés, collaborateurs) semble être la principale difficulté rencontrée dans la mise en œuvre d'actions en faveur du développement durable.

La prise de conscience reste en effet individuelle et peine à s'inscrire dans une approche globale.

Face aux nombreux enjeux de l'environnement, 17 % des répondants redoutent la difficulté et le coût liés à la mise en place de ce type d'actions.

Acquérir les différentes compétences afin d'engager de véritables changements de comportements représente également un enjeu délicat dans la mise en œuvre des actions correctives.



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).



### Le développement durable : peu de démarches formalisées selon les géomètres-experts

88 % des géomètres-experts interrogés estiment que la prise en compte des enjeux du développement durable se concrétise avant tout par un état d'esprit.

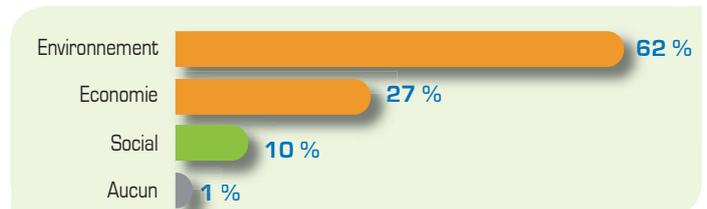
Les procédures formalisées ne mobilisent que 12 % des réponses données (la formalisation est sans doute plus avancée dans les cabinets de plus de 30 salariés).

Ce résultat met en évidence un besoin de structuration de la démarche pour dépasser simplement une façon de penser propre aux dirigeants et l'étendre à l'ensemble des équipes.



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).

Lequel de ces piliers vous semble prioritaire au sein de la démarche des géomètres-experts ?



Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des géomètres-experts



### Des géomètres-experts qui comptent sur l'Ordre pour adapter les formations

La formation des dirigeants s'impose comme **LA PRIORITÉ** principale pour permettre la mise en œuvre des actions en faveur du développement durable. 53 % estiment donc que la mesure phare de l'Ordre des géomètres-experts consiste en un accompagnement technique et méthodologique des entreprises.

La stratégie environnementale constitue un moteur supplémentaire de créativité pour la profession.

Cette image doit être, pour 47 % des répondants, davantage valorisée dans les années à venir, ce qui souligne la nécessité de renforcer l'information sur ce point.



*Graphique issu de l'enquête auprès des géomètres-experts (2009).*

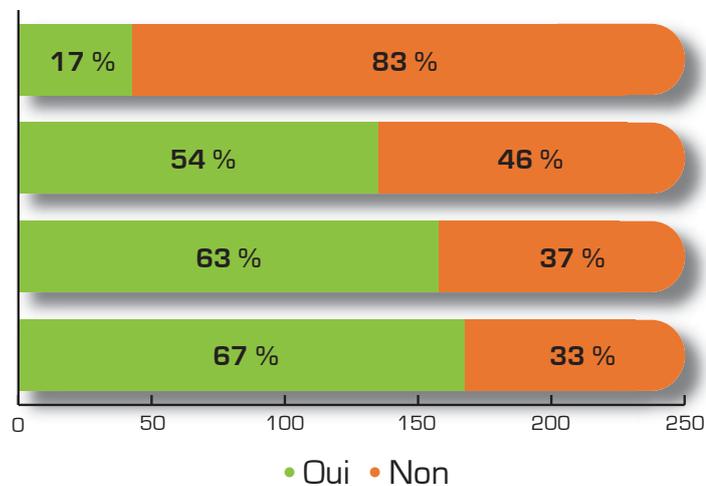


## Résultats de l'enquête réalisée auprès des salariés



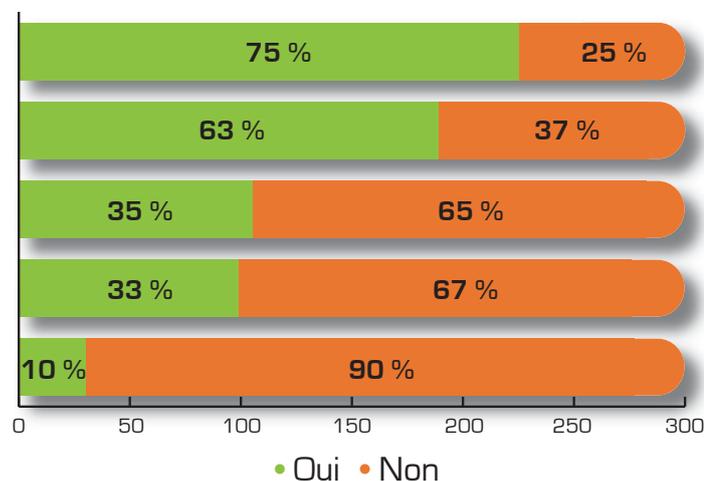
### Des salariés très concernés par le développement durable

88 % des salariés des cabinets se sentent concernés par le développement durable et convaincus



Ce sont les médias et l'actualité qui sont à l'origine de cette prise de conscience. Majoritairement, les cabinets ont intégré certains enjeux du développement durable. Cependant, les pratiques sociales apparaissent moins prises en compte. L'attention apportée à la sécurité obtient ainsi la note la plus élevée. L'évaluation de la satisfaction du client semble être également prise en compte.

### Fait déclencheur de la prise de conscience



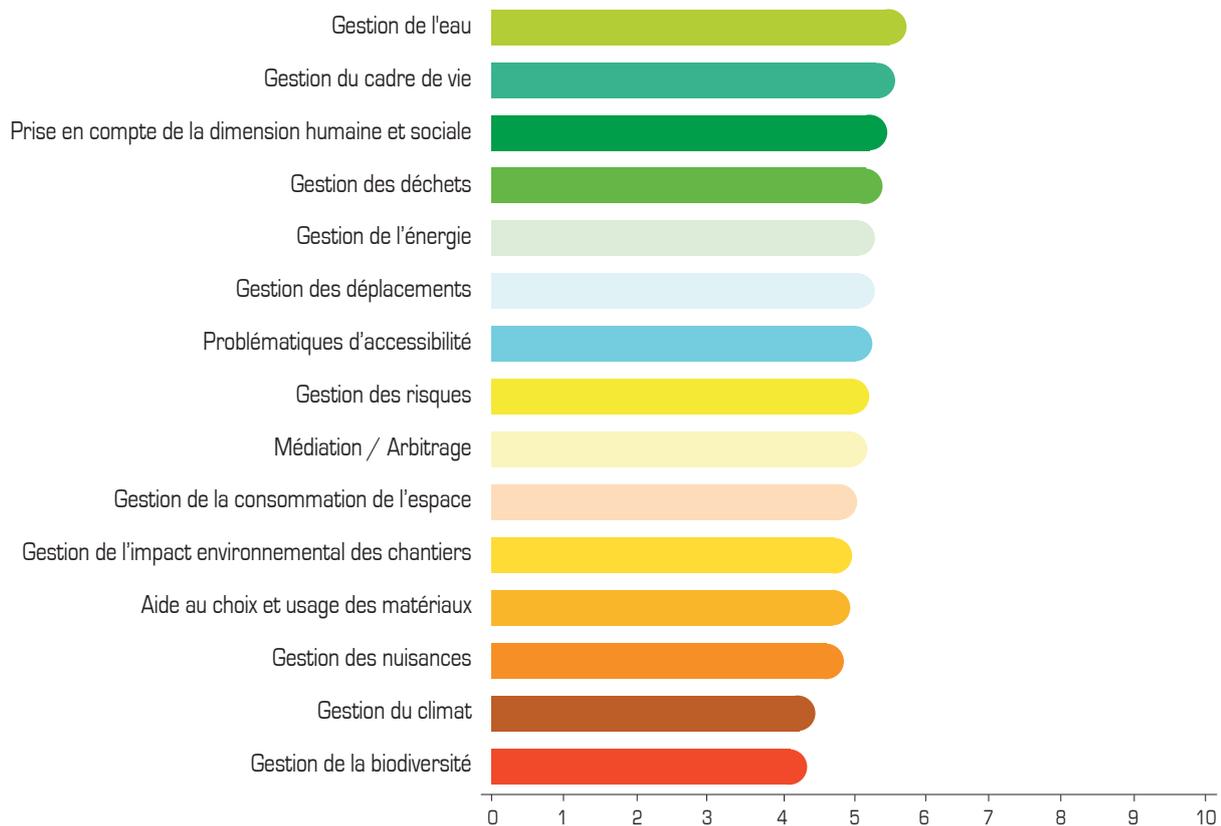
Graphiques issus des salariés (2009).

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des salariés

### Des salariés très attentifs à ce que des marges de progrès soient atteintes en matière sociale

Les notions de biodiversité, de nuisances, de choix des matériaux, de gestion des chantiers et de l'espace restent des problématiques sur lesquelles les progrès devront être réalisés.

Les marges de progrès dans la gestion d'entreprise se situent dans les domaines de l'énergie, des déplacements et du social.



Graphiques issus des salariés (2009).

**Note moyenne obtenue. Les notes allant de 0 (moins pris en compte) à 10 (forte prise en compte)**

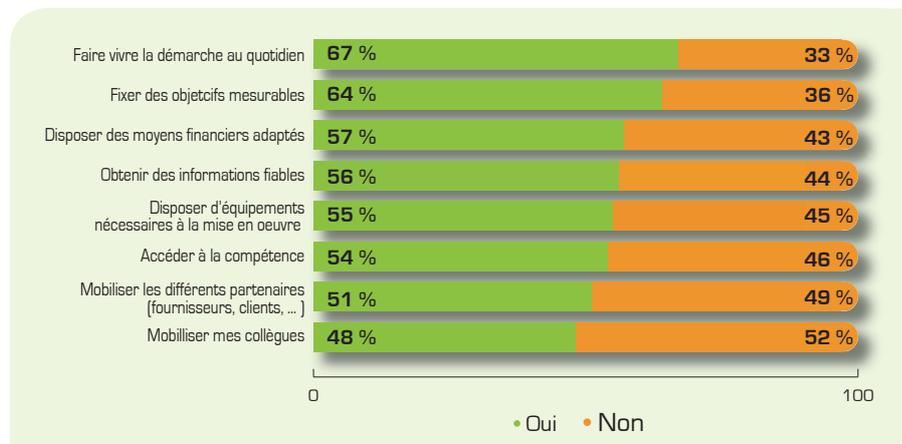
Attribution de notes relative à la prise en compte des activités professionnelles.

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des salariés



### Des salariés en attente d'une évolution managériale intégrant le développement durable

Les principaux obstacles relèvent de difficultés méthodologiques et managériales pour faire vivre la démarche.



Graphiques issus des salariés (2009).



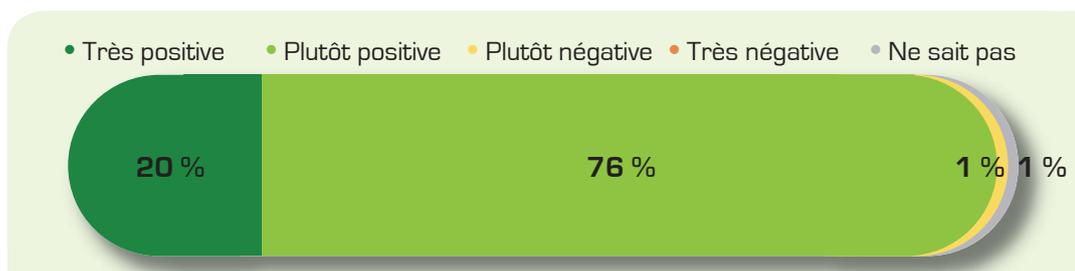
## Résultats de l'enquête réalisée auprès des clients

### Une bonne image générale du géomètre-expert auprès du client

**96 % des clients interrogés ont une bonne image générale des géomètres-experts.**

Même si le résultat ne fait pas réellement apparaître de points faibles, les géomètres-experts ne disposent pas d'une image « différenciante », c'est-à-dire d'une image qui les distingue des autres acteurs du marché.

Cependant des points de progrès sont attendus par les clients en termes de réactivité (17 % d'insatisfaits) et de qualité du conseil juridique (10 % d'insatisfaits).



Graphiques issus des salariés (2009).

« Peu de connaissance de leur part »  
« Peu de réactivité, dossier incomplet »

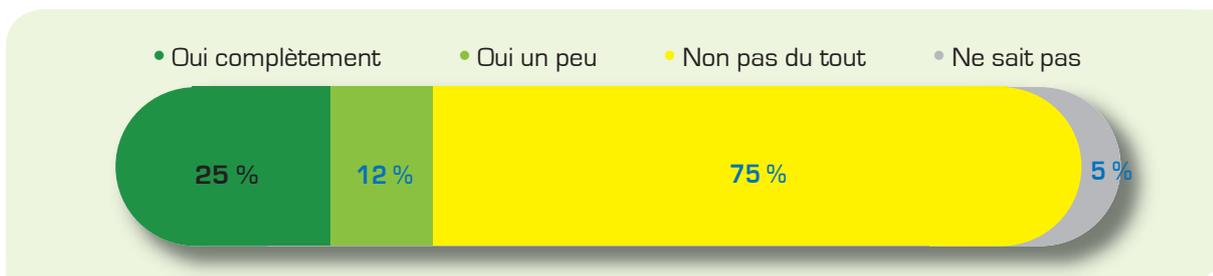
## Résultats de l'enquête réalisée auprès des clients

### Des critères de choix des clients pour faire appel à un géomètre-expert restent inchangés malgré l'apparition du développement durable

**Le critère du développement durable impacte peu, pour l'instant, le recours à un géomètre-expert. En effet, 75 % des personnes interrogées affirment ne pas avoir modifié leurs critères de choix d'un professionnel par rapport aux objectifs de développement durable.**

En revanche, les Conseils généraux et régionaux ont choisi de se montrer plus exigeants (25 % d'entre eux ont intégré dans leurs critères une ou des orientations du développement durable).

Le développement durable est une thématique qui est entrée dans les mœurs mais qui peine encore à se concrétiser, 50 % des collectivités publiques ayant cependant traduit le développement durable dans leurs actes.



Graphique issu de l'enquête auprès des clients (2009).

↓  
**Conseils généraux,  
régionaux  
(25 % de oui  
complètement)**

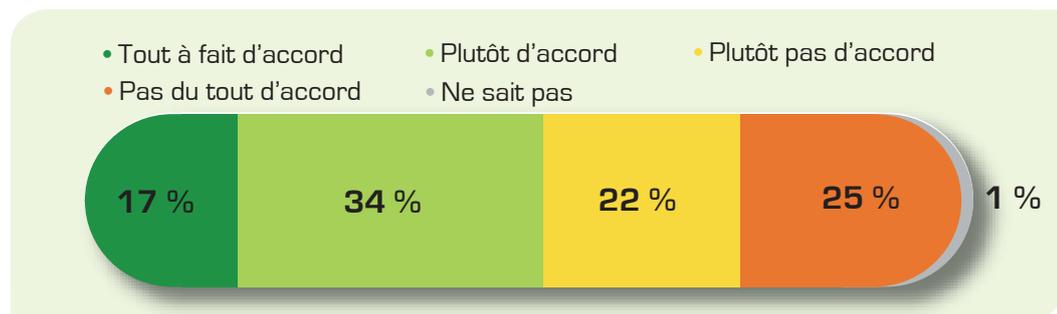
## Résultats de l'enquête réalisée auprès des clients



### Une dimension environnementale à développer chez le géomètre-expert, du point de vue du client

**30 % des personnes interrogées estiment que les enjeux environnementaux ne sont pas assez pris en compte par les géomètres-experts. Ce résultat confirme l'enjeu d'amélioration du positionnement de la profession sur cette thématique.**

Un répondant sur deux (51 %) juge que le géomètre-expert peut légitimement prodiguer des conseils sur la prise en compte de l'impact environnemental de l'habitat. Encore une fois, les particuliers (32 % de « tout à fait d'accord ») restent davantage demandeurs de conseils. 45 % des répondants pensent « important » que les géomètres-experts intègrent des objectifs de développement durable.



Graphique issu de l'enquête auprès des clients (2009).

↓  
**Les particuliers (32 %)**

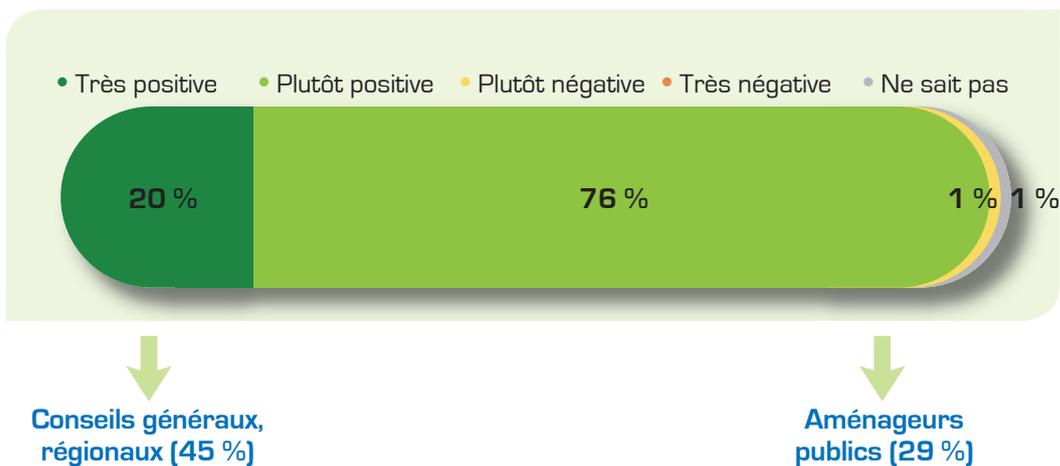


## Résultats de l'enquête réalisée auprès des clients



### Un surcoût lié au développement durable majoritairement accepté par les clients

Même si de manière générale, un effort doit être consenti par les géomètres-experts sur les tarifs pratiqués, le surcoût lié au développement durable est globalement accepté à condition toutefois que ce surcoût soit motivé et explicité.



Graphique issu de l'enquête auprès des clients (2009).



## Résultats de l'enquête réalisée auprès des partenaires



### Une attente forte des partenaires

Les géomètres-experts bénéficient d'une bonne image mais les partenaires évoquent de nombreux points à améliorer qui sont autant de pistes de progrès pour la profession.

#### Quels regards portent-ils sur l'image de la profession ?

« Nous avons une confiance technique quasiment absolue dans le professionnalisme des géomètres-experts »,

« Les géomètres-experts font de réels efforts pour structurer un raisonnement économique et une stratégie de lobbying qui rend leur démarche bien plus respectable que celle d'autres professions »,

« Les affaires disciplinaires que nous traitons en séance du Conseil supérieur ne sont jamais liées à des problématiques de développement durable »,

« On sait que ces hommes de l'art du levé topographique produisent des informations fiables que l'on peut utiliser en l'état. C'est une profession en mutation qui se modernise »,

« C'est une profession qui a considérablement évolué et qui bouge beaucoup, qui a su s'adapter aux évolutions technologiques lui permettant ainsi de maintenir une vraie légitimité d'expert »,

« Le géomètre-expert est multilingue car il sait parler aussi bien à l'architecte qu'au notaire ou à l'élu et peut donc être un interprète de leurs aspirations, un médiateur ».

#### Sur quels axes la profession est-elle attendue pour les partenaires ?

##### • La communication :

Les géomètres-experts ont été peu visibles lors du Grenelle Environnement et « la profession se fait mal entendre ».

Cependant, « Aujourd'hui tout le monde est conscient des enjeux du développement durable... mais personne n'est visible et personne ne sait vraiment ce qu'il faut faire. Face aux questions de développement durable, il faut être humble dans les solutions proposées ».

##### • La prise en compte des enjeux sociétaux :

Les géomètres-experts n'offrent pas de visibilité suffisante en matière d'intégration des logiques d'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les démarches d'aménagement et de planification urbaine.

##### • La formation et la recherche :

Les géomètres-experts sont peu porteurs de solutions nouvelles et d'innovation technologique selon une approche exploratoire et expérimentale (ex : réponse à des concours ou palmarès, à des appels à expérimentation...).

Les géomètres-experts n'investissent pas suffisamment financièrement auprès des jeunes en formation pour garantir la pérennité de leur profession et le renouvellement des générations.

## Résultats de l'enquête réalisée auprès des partenaires



### Des progrès à réaliser

**Les géomètres-experts doivent faire des efforts pour réduire leur impact sur l'environnement.**

**Ils doivent adopter un comportement éco-responsable appliqué à la gestion de leur cabinet afin de générer des économies pour l'entreprise.**

Favoriser la dématérialisation des procédures, prévoir le traitement des déchets, assurer une gestion économe de l'énergie et des déplacements, mettre en place des mesures de gouvernance et de responsabilité sociétale de l'entreprise (ascenseur social).

**Les géomètres-experts ont une carte à jouer sur des domaines où on ne les attend pas forcément.**

**Être leader dans l'expertise des espaces ruraux en dépassant les logiques de rendement agricole :** mise en œuvre de l'aménagement foncier, définition et configuration des corridors écologiques issus du Grenelle Environnement, estimation de la valeur environnementale des terres agricoles, préservation des paysages et de la biodiversité et mise en valeur des haies bocagères, arbitrage entre les exigences et les contraintes de production et la création d'infrastructures écologiques, échanges fonciers le long des ouvrages linéaires, lutte contre la déforestation, protection de la ressource en eau et gestion des nappes phréatiques, définition des périmètres de captage d'eau potable, négociation foncière avec les agriculteurs pour l'épandage des boues et l'implantation d'éoliennes.

**Mettre à profit les compétences et le savoir faire** pour la conduite d'études d'impact et d'incidence auprès des élus locaux.

**Intégrer la dimension énergétique dans l'implantation des constructions,** les diagnostics de performance énergétique dans la gestion des copropriétés et les activités de syndic, les énergies renouvelables dans la restructuration du parcellaire foncier.

**Proposer un accompagnement des politiques publiques** en matière de gestion économe et de recyclage du foncier, de découpage parcellaire qui conditionne la typologie et l'orientation de l'implantation des constructions, de gestion des espaces de stationnement, de prise en compte de la biodiversité dans la gestion du foncier et la production de terrains à bâtir, de maîtrise de l'étalement urbain, de prise en compte de la mixité sociale dans l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT et PLU), de requalification de sites (centres bourgs, friches, centres anciens) en favorisant l'émergence d'éco-quartiers, d'éco ZAC et de villes durables.

**Animer des formations de sensibilisations** auprès des particuliers pour promouvoir l'approche environnementale de l'urbanisme et le concept de « maison écologique ».

**Développer une expertise dans la dématérialisation des procédures** et dans la technologie de conception de la maquette numérique du bâtiment favorisant l'éco-construction, mutualisation des données produites par les différents intervenants à l'acte de construire, dématérialisation des documents d'arpentage, facilitation de l'accès du citoyen à une information foncière numérique cohérente car géoréférencée avec une précision « raisonnable » dans la logique de la directive « Inspire », aide au géoréférencement des réseaux dans le cadre de la mise en place d'une base de données parcellaire, mise à disposition de l'outil géomatique auprès des collectivités locales.

**Accompagner l'exportation à l'international de la HQE** et la décliner aux opérations d'aménagement.

**Être acteur du concept de « route durable »,** contribuer à la réflexion centrée sur les infrastructures de transport, le recatement des réseaux, assurer des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage auprès des concessionnaires de réseaux et des collectivités territoriales.

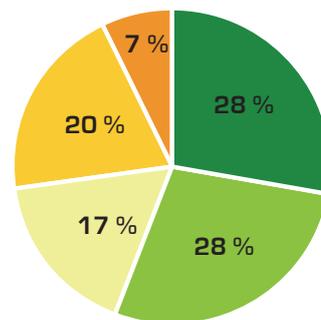


## Échantillon de l'enquête auprès des géomètres-experts

### Échantillon et passation

L'enquête a été réalisée par téléphone début mars 2009 sur la base d'un fichier fourni par vos soins et respectant les quotas de régions, et de taille de structure. Au total, 253 géomètres-experts ont été interrogés.

Amiens	8 %
Angers	5 %
Bordeaux	11 %
Clermont-Ferrand	4 %
Dijon	6 %
Lyon	10 %
Marseille	12 %
Montpellier	6 %
Nancy	4 %
Orléans	3 %
Paris	9 %
Poitiers	5 %
Rennes	4 %
Rouen	5 %
Strasbourg	2 %
Toulouse	7 %



- de 0 à 3 employés
- de 4 à 6 employés
- de 7 à 9 employés
- de 10 à 20 employés
- plus de 20 employés



## Échantillon de l'enquête auprès des salariés

Les salariés des cabinets des géomètres-experts ont été consultés dans le cadre du diagnostic.

L'enquête a été mise en ligne pour permettre à chacun d'y répondre selon sa disponibilité.

Les dernières réponses sont attendues pour le 1<sup>er</sup> juin 2009.

Au 12 mai 2009, 221 salariés ont répondu soit 2,21 % des salariés ont répondu et 142 réponses sont en cours.

Le traitement présente naturellement des biais. Ils seront corrigés une fois l'enquête finalisée.

## Sources du diagnostic



### Échantillon de l'enquête auprès des clients

L'enquête a été réalisée par téléphone début mars et tout au long du mois d'avril 2009 sur la base d'un fichier fourni par vos soins et respectant les quotas par typologie de clientèle. Au total, 219 clients de géomètres-experts ont été interrogés.

<b>Commande privée</b>	<b>52 %</b>
------------------------	-------------

Particuliers	17 %
Aménageurs privés	13 %
Professionnels (BTP, notaires)	7 %
Autres commandes privées	5 %

<b>Commande publique</b>	<b>48 %</b>
--------------------------	-------------

Communes, EPCI	21 %
Aménageurs publics	11 %
Organismes parapublics	5 %
Conseils généraux, régionaux, services de l'État (DDE)	9 %
Autres commandes publiques	2 %



4

## Les enjeux et les objectifs



ORDRE DES  
GÉOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage





## Les cadres de référence de l'Agenda 21 des géomètres-experts

### Les engagements du Grenelle Environnement

L'Agenda 21 respecte les engagements prescrits par le MEEDDM à l'occasion du Grenelle Environnement, en particulier les 5 finalités essentielles. Ces finalités ont été reconnues et mises en avant notamment dans un certain nombre de textes et de déclarations fondateurs du développement durable.

	Finalités	Engagement Grenelle Environnement
①	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de 20 % les émissions actuelles de GES du secteur transport d'ici à 2020</li> <li>• Généralisation dans un délai de 3 à 5 ans d'un bilan carbone-énergie (eau, déchets, transports) pour toutes les personnes morales, publiques ou privées, de plus de 50 salariés ou agents</li> <li>• 2010 : passage anticipé à la réglementation THPE, avec un objectif d'1/3 des constructions en basse consommation ou à énergie passive ou positive</li> <li>• 2012 : généralisation des logements neufs à basse consommation (50 kWh/m<sup>2</sup>)</li> <li>• 2020 : objectif de généralisation des logements neufs à énergie passive ou positive solaire, presses, plan protéines végétales</li> <li>• Développement des plans de déplacements d'entreprises, d'administrations, d'écoles et de zones d'activités (obligation ou incitation)</li> </ul>
②	Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assigner aux PLU des objectifs chiffrés de lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles</li> <li>• La trame verte et bleue est pilotée localement en association avec les collectivités locales et en concertation avec les acteurs de terrain, sur une base contractuelle, dans un cadre cohérent garanti par l'État</li> <li>• Restauration des continuités pour les écosystèmes d'eau douce ; effacement des obstacles les plus problématiques à la migration des poissons après une étude ayant permis de les identifier</li> <li>• Privilégier la valorisation locale du bois (matériau, énergie) dans les projets de développement locaux et les projets de territoire</li> <li>• En se fixant un objectif de 100 % des masses d'eau en bon état à terme, passer de 70 % aujourd'hui à moins d'un tiers de dérogation à cet objectif en 2015, et moins de 10 % en 2021.</li> </ul>
③	Épanouissement de tous les êtres humains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins un éco-quartier avant 2012 dans toutes les communes qui ont des programmes de développement de l'habitat significatif</li> </ul>
④	Cohésion sociale et solidarité entre générations et entre territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cours d'étude par le MEEDDM</li> </ul>
⑤	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généraliser les plans locaux de prévention des déchets obligatoires (dans le cadre des plans départementaux de gestion des déchets ménagers) pour les déchets des entreprises, hors BTP et agriculture, passer de 68 % en 2004 à 75 % en 2012</li> <li>• Réduire de 50 % en 2012 la consommation de papier des administrations, utiliser 100 % de papier recyclé à partir de 2012 dans les administrations</li> <li>• Privilégier l'usage du bois certifié dans la construction publique - 100 % pour l'État en 2010</li> </ul>

## Les projets territoriaux de développement durable

Pour chaque élément déterminants de la grille d'analyse, des projets territoriaux élaborés par le MEEDDM, a été établie la correspondance avec la démarche Agenda 21 engagée par l'OGE.

	Éléments déterminants des projets stratégiques de développement durable	Démarche OGE
①	La participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers régionaux</li> <li>• Blog participatif</li> <li>• Conseil de développement durable</li> <li>• Enquête / diagnostic partenaires</li> </ul>
②	L'organisation du pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe projet dédié</li> <li>• Processus décisionnel cadré</li> </ul>
③	La transversalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cibles du diagnostic (géomètres-experts, salariés, partenaires, clients)</li> <li>• Thématiques des ateliers régionaux (gestion d'entreprise : éco-responsabilité, management, métiers : foncier/immobilier, aménagement/urbanisme)</li> <li>• Composition du Conseil de développement durable</li> </ul>
④	L'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indicateurs de mesure et de suivi des actions</li> <li>• Enquêtes de satisfaction partenaires/clients</li> <li>• Rapport annuel d'évaluation</li> <li>• Comité de suivi et d'évaluation</li> </ul>
⑤	L'amélioration continue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de suivi et d'évaluation</li> </ul>

## La prise en compte de la RSE

### La responsabilité sociale des entreprises (RSE)

**La définition de la Commission européenne de la RSE est la suivante :** « Un concept qui désigne l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes. »

## Le diagnostic

### Le diagnostic a permis de mettre en évidence les enseignements suivants à prendre en compte dans l'identification des enjeux

- Développer l'implication dans la démarche, notamment des petites structures, en démontrant son utilité au-delà de l'effet de mode et du spectre unique de la protection de l'environnement.
- Passer d'une certaine position de suivisme (l'air du temps, suivre la profession, l'Ordre) à une implication qui permettra à la profession de renforcer durablement sa position concurrentielle.
- Dépassez le cadre de l'entreprise éco-citoyenne pour inscrire les efforts des géomètres-experts dans la pratique de leur activité professionnelle.
- Accompagner la formalisation des procédures dans l'entreprise pour permettre au dirigeant de faire partager son ambition et faire adhérer les publics internes et externes.

**Sur la base de ces cadres de référence et des propositions formulées dans le cadre des ateliers régionaux, la profession a mis en évidence des enjeux fondamentaux et prioritaires pour les années à venir.**



Le développement durable,  
un facteur potentiellement différenciant  
pour la profession



## Les 5 enjeux de l'Agenda 21 des géomètres-experts

Les choix opérés pour définir les cinq enjeux de l'Agenda 21 des géomètres-experts, les objectifs et le programme d'action répondent aux objectifs de développement durable identifiés, mais également au souci de retenir des actions mesurables qui engagent l'ensemble de la profession.

À travers cet Agenda 21, la profession s'engage sur des actions concrètes autour des enjeux suivants :

①

Lutter contre le changement climatique,  
préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

②

Développer les compétences en adéquation  
avec les objectifs de développement durable

③

Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains  
et à une gestion raisonnée de l'espace

④

Développer des modes de production  
et de consommation responsables

⑤

Adapter la gouvernance de la profession  
aux enjeux du développement durable

## Pour chacun des enjeux, la profession a défini des objectifs déclinés ensuite dans le programme d'action

### 1. Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

- 1.1 Améliorer la performance énergétique de la profession
- 1.2 Favoriser la mobilité durable
- 1.3 Réduire la production de déchets
- 1.4 Être acteur de la préservation de la biodiversité
- 1.5 Préserver les ressources
- 1.6 Favoriser une gestion durable des forêts

### 2. Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

- 2.1 Préparer le professionnel de demain aux enjeux du développement durable
- 2.2 Assurer la diffusion d'une information d'excellence en matière de développement durable
- 2.3 Développer l'émergence de territoires durables
- 2.4 Améliorer les conditions de travail aux enjeux du développement durable
- 2.5 Adapter les compétences du géomètre-expert aux besoins du marché et à l'évolution des techniques
- 2.6 Assurer la diversité et la pérennité de la profession
- 2.7 Promouvoir la diversité au sein des cabinets
- 2.8 Développer la pluridisciplinarité dans les équipes au sein des cabinets
- 2.9 Promouvoir le développement durable au sein des cabinets
- 2.10 Stimuler la création d'emplois liés au développement de l'Agenda 21 professionnel

### 3. Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains et à une gestion raisonnée de l'espace

- 3.1 Favoriser l'accessibilité des espaces
- 3.2 Préserver la paix sociale
- 3.3 Favoriser l'émergence de territoires durables
- 3.4 Être acteur de la mobilisation du foncier
- 3.5 Évaluer les incidences et les impacts des aménagements sur l'environnement
- 3.6 Accompagner la sécurisation foncière à l'international
- 3.7 Accompagner les géomètres-experts en difficulté

### 4. Développer des modes de production et de consommation responsables

- 4.1 Être acteur des achats éco-responsables
- 4.2 Normaliser et sécuriser l'information produite par la profession pour les clients en vue de préserver la paix sociale
- 4.3 Favoriser l'accessibilité et la diffusion de la donnée foncière et réduire la fracture numérique

### 5. Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

- 5.1 Limiter le contentieux professionnel
- 5.2 Développer l'interprofessionnalité
- 5.3 Développer le bénévolat de compétence au plan international
- 5.4 Valoriser la contribution des géomètres-experts au débat sur les enjeux du développement durable
- 5.5 Intégrer les critères développement durable dans le management de la profession
- 5.6 Assurer l'accès à la délégation de service public sur l'ensemble du territoire
- 5.7 Mettre à disposition de la profession les outils lui permettant d'entrer dans une culture de l'évaluation
- 5.8 Accroître la visibilité de la profession dans le domaine du développement durable
- 5.9 Rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21
- 5.10 Faire de l'OGE une institution exemplaire
- 5.11 Mettre l'éthique au cœur de la responsabilité sociétale des cabinets



5

## Le programme d'action de **L'AGENDA 21**



ORDRE DES  
GÉOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage



**Le programme d'action comporte 3 niveaux de lecture :**

- les 5 enjeux
- les objectifs dans chaque enjeu
- les actions dans chaque objectif

**OBJECTIF 1.1** Intitulé de l'objectif  
Explication du contenu

**Action 1.1.1** Intitulé de l'action

**Date butoir  
de  
réalisation**

Indicateurs

Intitulé de l'indicateur

**État zéro** : résultat à l'état initial de l'indicateur pour les comparaisons dans le temps

**Objectifs** : objectifs chiffrés à atteindre et planification des cibles dans le temps

**Engagement  
du Grenelle  
Environnement**

**Source** : base de données pour l'évaluation

## Le programme d'action de l'Agenda 21



### Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

#### OBJECTIF 1.1 AMÉLIORER LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA PROFESSION

La profession s'engage fortement à être exemplaire dans la réponse à apporter à la lutte contre le changement climatique. Cet objectif vise donc à améliorer l'efficacité énergétique des déplacements et des locaux en permettant la réalisation d'un état des lieux et d'un programme d'action pour chaque cabinet ainsi que la formation aux enjeux énergétiques pour les activités immobilières.

##### Action 1.1.1 Réaliser un Bilan Carbone®/énergie dans chaque cabinet

2020

Indicateurs

Taux de réalisation des Bilans Carbone®/énergie

État zéro : résultat en 2011

Objectifs : 30 % en 2015  
et 100 % en 2020



Source : enquête annuelle OGE

##### Action 1.1.2 Mettre en place des plans d'action au sein des cabinets suite aux recommandations issues des Bilans Carbone®/énergie

2020

Indicateurs

Nombre de plans d'action opérationnels dans les cabinets suite à la réalisation d'un bilan carbone/énergie

État zéro : résultat en 2011

Objectifs : 50 % en 2015  
et 100 % en 2020



Source : enquête annuelle OGE

##### Action 1.1.3 Renforcer la formation des géomètres-experts qui exercent des activités immobilières aux enjeux énergétiques

2013

Indicateurs

Nombre de géomètres-experts formés



Source : enquête annuelle OGE



## Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

### OBJECTIF 1.2 Favoriser la mobilité durable

Les transports représentent un facteur important d'émission de gaz à effet de serre. Par cet objectif, la profession s'engage à optimiser les déplacements, à être force de proposition en privilégiant les transports alternatifs.

#### Action 1.2.1

**Inciter à la mise en place d'un plan de déplacement entreprise (PDE) ou d'une charte d'optimisation des déplacements dans les cabinets**

2020

Indicateurs

Nombre de PDE ou de chartes mis en place

État zéro : résultat en 2011

Objectifs : 30 % en 2015  
et 100 % en 2020



1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> finalités

Source : enquête annuelle OGE

#### Action 1.2.2

**Renforcer la formation des géomètres-experts à l'intégration des circulations douces et des transports en commun dans les projets d'aménagement**

2013

Indicateurs

Nombre de géomètres-experts formés



1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> finalités

Source : contrôle formation des Conseils régionaux

#### Action 1.2.3

**Privilégier les réunions téléphoniques ou par vidéoconférence et promouvoir l'enquête en ligne**

2010

Action intégrée au sein du guide éco-responsable

**ACTION RÉALISÉE**



5<sup>e</sup> finalité

### OBJECTIF 1.3 Réduire la production de déchets

La profession est déjà impliquée dans cette démarche de réduction de la production des déchets, notamment dans le cadre de la dématérialisation des procédures. Pour autant, des efforts restent à réaliser. Par cet objectif, la profession s'engage à modifier ses comportements par des incitations au tri et au recyclage des déchets.

#### Action 1.3.1

**Inciter au tri sélectif et au recyclage de déchets produits par les cabinets**

2015

Indicateurs

Nombre de cabinets ayant mis en place le tri sélectif

État zéro : résultat en 2011

Objectifs : 30 % en 2013  
et 100 % en 2015



2<sup>e</sup> finalité

Source : enquête annuelle OGE



## Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

### OBJECTIF 1.4 Être acteur de la préservation de la biodiversité

La loi de programmation Grenelle 1 a introduit les trames vertes et bleues. La profession s'engage par cet objectif à conseiller ses clients sur leur prise en compte dans la mise en œuvre des opérations d'aménagement.

<p><b>Action 1.4.1</b></p> <p>2012</p>	<p><b>Adapter les outils et procédures d'aménagement et d'urbanisme à la prise en compte des trames vertes et bleues</b></p> <p>Indicateurs   Production d'un guide méthodologique sur la prise en compte des trames vertes et bleues</p>	 <p>2<sup>e</sup> finalité</p>
<p><b>Action 1.4.2</b></p> <p>2013</p>	<p><b>Former les géomètres-experts à la prise en compte des trames vertes et bleues dans les opérations d'aménagement et dans les documents de planification</b></p> <p>Indicateurs   Nombre de géomètres-experts formés</p> <p>État zéro : résultat en 2011   Objectifs : 100 %</p> <p>Source : contrôle formation des Conseils régionaux</p>	 <p>2<sup>e</sup> finalité</p>

### OBJECTIF 1.5 Préserver les ressources

La préservation des ressources non renouvelables pour la profession passe par une modification de ses comportements et par la mise œuvre d'approches globales de gestion de l'eau. Ainsi, la profession s'engage à développer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans les opérations d'aménagement. Par ailleurs, l'aménagement étant consommateur de ressources non renouvelables, la profession s'engage à porter une attention particulière à l'utilisation de matériaux renouvelables lors de la conception et la mise en œuvre des chantiers d'aménagement.

<p><b>Action 1.5.1</b></p> <p>2015</p>	<p><b>Promouvoir le traitement et la réutilisation en amont des eaux pluviales</b></p> <p>Indicateurs   Réalisation de travaux de recherche et de partenariat sur les solutions alternatives de gestion des eaux pluviales qualitatives et quantitatives</p> <p>Source : thèses réalisées par les écoles d'ingénieurs</p>	 <p>2<sup>e</sup> finalité</p>
<p><b>Action 1.5.2</b></p> <p>2015</p>	<p><b>Préserver la qualité des cours d'eau dans le cadre des opérations d'aménagement</b></p> <p>Indicateurs   Nombre de km de linéaire de cours d'eau et fossés protégés</p> <p>Source : enquête annuelle OGE</p>	 <p>2<sup>e</sup> finalité</p>
<p><b>Action 1.5.3</b></p> <p>2010</p>	<p><b>Valoriser ou réemployer les matériaux extraits sur les chantiers (éco-conception)</b></p> <p>Action intégrée au sein du guide éco-responsables</p> <p><b>ACTION RÉALISÉE</b>   Objectifs : à intégrer au sein du guide</p>	 <p>2<sup>e</sup> finalité</p>



## Lutter contre le changement climatique, préserver la biodiversité, les milieux naturels et les ressources

### OBJECTIF 1.6 Favoriser une gestion durable des forêts

La forêt constitue une ressource renouvelable et cet objectif répond aux enjeux du développement durable. L'un des handicaps en France est la parcellisation forestière. C'est pourquoi la profession s'engage à participer à la réduction de ce morcellement et à favoriser la mise en œuvre de plans de gestion des forêts.

#### Action 1.6.1 Participer à la réduction du morcellement du parcellaire forestier

2015

Indicateurs

Être force de proposition pour l'adaptation des procédures réglementaires en vue de réduire le morcellement du parcellaire forestier



2<sup>e</sup> finalité

#### Action 1.6.2 Développer la mise en œuvre des plans de gestion des forêts

2015

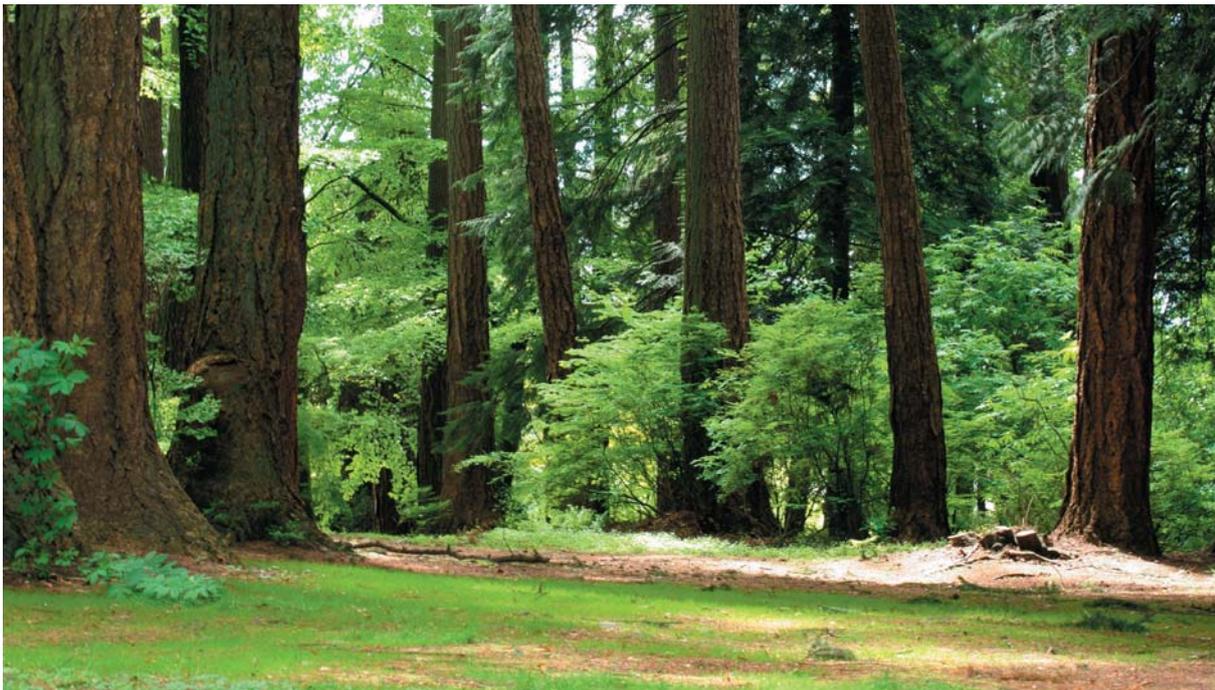
Indicateurs

Nombre de plans de gestion forestière réalisés



2<sup>e</sup> finalité

Source : enquête annuelle de l'OGE



## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

### OBJECTIF 2.1 Préparer le professionnel de demain aux enjeux du développement durable

La diffusion de la culture développement durable au sein de la profession et la mise en œuvre de l'Agenda 21 nécessitent de faire évoluer les contenus des formations initiales des métiers du géomètre-expert.

L'élargissement des compétences des professionnels passe également par une ouverture à d'autres cursus universitaires pour l'accès à la profession.

#### Action 2.1.1

**Intégrer le développement durable dans le socle de formation initiale des élèves-ingénieurs se destinant à intégrer la profession en concertation avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

2015

Indicateurs

Évolution du nombre d'heures d'enseignement intégrant les concepts de développement durable

État zéro : résultat en 2011



Les 5 finalités

Source : enquête auprès des écoles d'ingénieurs

#### Action 2.1.2

**Intégrer le développement durable dans le module de formation sur l'éthique et la déontologie à destination des stagiaires**

Entrée en vigueur réforme DPLG

Indicateurs

Intégration de la sensibilisation au développement durable dans le module éthique et déontologie



Les 5 finalités

Source : instance nationale OGE

#### Action 2.1.3

**Intégrer le développement durable aux thématiques des travaux de fin d'étude en concertation avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

2015

Indicateurs

Nombre de travaux de fin d'étude intégrant la thématique développement durable

État zéro : résultat en 2011

Objectifs : 1/3 en 2015



Les 5 finalités

Source : écoles d'ingénieurs

#### Action 2.1.4

**Soutenir l'ouverture de la profession aux titulaires de Masters dans le cadre de la réforme du diplôme de géomètre-expert foncier DPLG**

2015

Indicateurs

Nombre de titulaires de Masters recrutés



Les 5 finalités

Source : commission consultative pour la formation des géomètres-experts

## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

### OBJECTIF 2.2 Assurer la diffusion d'une information d'excellence en matière de développement durable

La connaissance en matière de développement durable progresse et évolue régulièrement. Cette instabilité nécessite une démarche de veille spécialisée pour accompagner la mise en œuvre de l'Agenda 21.

#### Action 2.2.1 Mettre en place une veille scientifique, technique et juridique

2012

Indicateurs | Mise en place d'un outil de veille



Source : instance nationale OGE

### OBJECTIF 2.3 Développer l'émergence de territoires durables

Les collectivités locales font appel de manière majoritaire à des prestataires privés dans le cadre de l'élaboration de leurs projets territoriaux de développement durable ou d'Agendas 21 locaux. Ces projets sont devenus la stratégie de base des territoires. Les géomètres-experts sont en mesure d'occuper une place dans le conseil à apporter aux collectivités locales. Ils doivent donc renforcer leur formation en la matière.

#### Action 2.3.1 Former les géomètres-experts aux procédures d'élaboration et de mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable ou d'Agendas 21 locaux

2015

Indicateurs | Évolution du nombre de géomètres-experts formés



Source : instance nationale OGE

#### Action 2.3.2 Participer à l'élaboration ou élaborer des projets territoriaux de développement durable ou des Agendas 21 locaux

2020

Indicateurs | Nombre de projets territoriaux ou des Agendas 21 produits ou coproduits



Source : enquête annuelle OGE

## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

### OBJECTIF 2.4 Adapter les conditions de travail aux enjeux du développement durable

Les salariés des cabinets des géomètres-experts ont indiqué leur souhait, dans le cadre de l'enquête, de voir émerger une politique de gestion des ressources humaines assise sur des référentiels de valeurs partagées.

#### Action 2.4.1

#### Mettre en place un référentiel de valeurs partagées sur la gestion des ressources humaines dans l'entreprise

2012

Indicateurs | Production d'un kit d'animation du référentiel



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : coproduction OGE/UNGE

### OBJECTIF 2.5 Adapter les compétences du géomètre-expert aux besoins du marché et à l'évolution des techniques

Le référentiel métier a pour objet d'offrir une vue d'ensemble des domaines d'activités et des métiers que peuvent exercer les géomètres-experts. Dans le cadre de l'intégration de nouvelles compétences liées au développement durable, la profession s'engage à refonder son référentiel.

#### Action 2.5.1

#### Refonder le référentiel métier au regard des enjeux de développement durable

2012

Indicateurs | Mise à jour du référentiel métier



Les 5 finalités

Source : instance nationale OGE

#### Action 2.5.2

#### Refonder les règles de l'art au regard des enjeux de développement durable

2015

Indicateurs | Mise à jour des règles de l'art



Les 5 finalités

Source : instance nationale OGE

## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

### OBJECTIF 2.6 Assurer la diversité et la pérennité de la profession

La pérennité de la profession passe nécessairement par une politique de recrutement plus diversifiée et une politique de fidélisation des diplômés de la filière. En effet, la complexité de l'approche du développement durable implique la mise en place d'équipes pluridisciplinaires internes ou externes. Il convient donc d'ouvrir la profession à de nouveaux profils et de stimuler l'intégration des diplômés dans la profession.

#### Action 2.6.1 Structurer la prospection des élèves-ingénieurs géomètres pour stimuler le taux d'intégration dans la profession

2012

Indicateurs

Taux de croissance du ratio entre le nombre d'élèves-ingénieurs qui s'inscrivent à l'OGE par rapport au nombre d'élèves des promotions sortantes des écoles

État zéro :

Objectifs : 60 % en 2012



Les 5 finalités

Source : enquête annuelle OGE

#### Action 2.6.2 Accompagner les universités dans la création de masters éligibles au DPLG

Entrée en vigueur réforme DPLG

Indicateurs

Évolution du nombre de masters éligibles au DPLG

État zéro :



Les 5 finalités

Source : commission consultative pour la formation OGE



## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

### OBJECTIF 2.7 Promouvoir la diversité au sein des cabinets

Dans le cadre de la politique de recrutement et de promotion interne, la profession s'engage à lutter contre les discriminations à l'embauche.

#### Action 2.7.1 Créer un fond de dotation alimenté par les géomètres-experts

2011

Indicateurs

Nombre de bourses allouées aux jeunes de condition modeste,  
Nombre de prêts étudiants, nombre de cautionnements  
État zéro :



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

#### Action 2.7.2 Parrainer les jeunes en difficulté

2011

Indicateurs

Signature d'une charte nationale de partenariat avec l'association  
« Nos quartiers ont du talent » et déclinaison régionale



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

#### Action 2.7.3 Promouvoir la féminisation de la profession et des postes d'encadrement

2020

Indicateurs

Évolution du nombre de femmes inscrites à l'OGE et de cadres  
État zéro : 2011



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

#### Action 2.7.4 Développer le bénévolat de compétences

2015

Indicateurs

Signature d'une charte nationale de partenariat avec le réseau  
« Passerelle et compétences » et déclinaison régionale



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

#### Action 2.7.5 Favoriser l'embauche de jeunes en alternance et soutenir la mise en place d'une filière de formation d'ingénieur en alternance

2015

Indicateurs

Nombre de contrats d'embauche en alternance mis en place



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

#### Action 2.7.6 Faciliter l'intégration des personnes handicapées au sein des équipes

2015

Indicateurs

Nombre de personnes handicapées salariées dans les cabinets



Réponse engagements Grenelle 3 à 4

Source : OGE

## Les enjeux (2)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer les compétences en adéquation avec les objectifs de développement durable

**OBJECTIF 2.8 Développer la pluridisciplinarité dans les équipes au sein des cabinets**  
La qualité de l'approche développement durable nécessite de nombreuses compétences. Ainsi, la profession doit soutenir la formation d'équipes pluridisciplinaires internes.

**Action 2.8.1 Promouvoir la constitution d'équipes pluridisciplinaires au sein des cabinets**

Indicateurs | Suivi statistique de l'évolution des profils des collaborateurs  
État zéro : 2010



Les 5 finalités

Source : enquête annuelle OGE/UNGE

**OBJECTIF 2.9 Promouvoir le développement durable au sein des cabinets**  
La valorisation de la démarche exemplaire de l'Agenda 21 professionnel nécessite d'animer un dispositif de suivi et de promotion du développement durable au sein des cabinets.

**Action 2.9.1 Promouvoir la désignation de responsables développement durable au sein des cabinets**

Indicateurs | Nombre de cabinets dotés d'un responsable développement durable  
État zéro : 2011

Objectifs : 30 % en 2013 - 50 % en 2015



Les 5 finalités

Source : enquête nationale OGE

**Action 2.9.2 Animer ou provoquer des réunions de sensibilisation et d'information sur des thèmes spécifiques à destination des collaborateurs des cabinets (ex : densité, mixité, étalement urbain...)**

Indicateurs | Évolution du ratio entre les cabinets ayant organisé au moins une conférence annuelle et le nombre total de cabinets  
État zéro : 2011



Les 5 finalités

Source : enquête nationale OGE

**OBJECTIF 2.10 Stimuler la création d'emplois liés à la mise en œuvre de l'Agenda 21 professionnel**  
La mise en place de l'Agenda 21 doit être le moteur de l'embauche au sein de la profession de nouveaux collaborateurs intégrant les compétences développement durable.

**Action 2.10.1 Créer des emplois en vue d'améliorer la performance de la profession au regard des objectifs de développement durable**

Indicateurs | Nombre d'emplois créés en fonction des profils  
État zéro : 2011



3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE/UNGE

## Les enjeux (3)

### Les objectifs et le programme d'action



## Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains et à une gestion raisonnée de l'espace

### OBJECTIF 3.1 Favoriser l'accessibilité des espaces

Favoriser l'accessibilité des transports, de la voirie, des espaces publics, des logements et des bâtiments publics, c'est permettre à tous de participer à la vie sociale et culturelle, et à des activités économiques.

Dans ce cadre, la profession doit être sensible à cette préoccupation.

#### Action 3.1.1

**Sensibiliser les géomètres-experts à l'intégration de la problématique de l'accessibilité dans les opérations d'aménagement**

2010

Indicateurs | Action intégrée au sein du guide méthodologique « pour une accessibilité durable »

**ACTION RÉALISÉE**



} 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

#### Action 3.1.2

**Animer des formations et sensibiliser les élus à la mise en place de plans de mise en accessibilité voirie et espaces publics**

2015

Indicateurs | Nombre de formations dispensées dans le cadre de Mairie 2000  
État zéro : 2011



} 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : OGE/AMF

### OBJECTIF 3.2 Préserver la paix sociale

Certaines activités telles que le bornage impliquent différents acteurs et peuvent amener à procéder à la résolution de situations conflictuelles. La profession souhaite renforcer le rôle et la formation des géomètres-experts dans les modes alternatifs de résolution des conflits.

#### Action 3.3.1

**Renforcer la formation des géomètres-experts aux modes de résolution alternative des conflits**

2013

Indicateurs | Nombre de géomètres-experts et de collaborateurs formés



} 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

## Les enjeux (3)

### Les objectifs et le programme d'action



## Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains et à une gestion raisonnée de l'espace

### OBJECTIF 3.3 Favoriser l'émergence de territoires durables

Le champ de l'aménagement durable de nos territoires reste encore à explorer et à définir dans les domaines du conseil, de la planification urbaine ou de la conception de quartiers durables.

Il est donc important pour la profession de participer à l'émergence de méthodologies associées et de quartiers durables.

#### Action 3.3.1

**Promouvoir la culture de l'aménagement durable dans l'activité de conseil et l'assistance à maîtrise d'ouvrage**

2013

Indicateurs Part des missions d'AMO et de conseil dans le chiffre d'affaires des cabinets

État zéro : 2011



Les 5 finalités

Source : enquête nationale OGE

#### Action 3.3.2

**Être acteur de la mise en place de démarches méthodologiques favorisant l'émergence d'aménagements durables et de quartiers durables**

2010

Indicateurs Participation à l'écriture du référentiel méthodologique HQE®  
Aménagement - édition d'un ouvrage sur les quartiers durables

**ACTION RÉALISÉE**



Les 5 finalités

#### Action 3.3.3

**Être acteur d'aménagements durables ou de la création de quartiers durables**

2020

Indicateurs Nombre d'opérations recensées

État zéro : 2011



De la 1<sup>re</sup>  
à la 4<sup>e</sup> finalité

Source : enquête nationale OGE

#### Action 3.3.4

**Prendre en compte l'impact architectural, paysager et environnemental des projets d'aménagement**

2010

Indicateurs Rédaction d'un document cadre illustré sur le projet architectural, paysager et environnemental du permis d'aménager

**ACTION RÉALISÉE**



De la 1<sup>re</sup>  
à la 4<sup>e</sup> finalité

#### Action 3.3.5

**Renforcer la formation des géomètres-experts aux enjeux du développement durable en matière de planification urbaine aux différentes échelles du territoire afin de limiter la consommation d'espace et les déplacements, et de sensibiliser les cabinets sur les compétences nécessaires pour élaborer des PLU**

2015

Indicateurs Nombre de géomètres-experts et de collaborateurs formés

État zéro : 2011



De la 1<sup>re</sup>  
à la 4<sup>e</sup> finalité

Source : enquête nationale OGE/UNGE

## Les enjeux (3) Les objectifs et le programme d'action



Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains et à une gestion raisonnée de l'espace

<b>Action 3.3.6</b>	<b>Promouvoir et participer à la mise en place de démarches HQE<sup>®</sup> aménagement, d'Approche environnementale de l'urbanisme<sup>®</sup> (ADEME), d'utilisation de la grille RSTO2, du référentiel éco quartier du MEEDDM</b>	
<b>2020</b>	Indicateurs <b>Nombre de démarches auxquelles les cabinets de géomètres-experts ont participé</b> État zéro : 2011	De la 1 <sup>re</sup> à la 4 <sup>e</sup> finalité Source : enquête nationale OGE

<b>Action 3.3.7</b>	<b>Participer à la production des documents de planification urbaine à différentes échelles du territoire limitant la consommation d'espace et les déplacements</b>	
<b>2015</b>	Indicateurs <b>Nombre de documents de planification urbaine produits</b> État zéro : 2011	De la 1 <sup>re</sup> à la 4 <sup>e</sup> finalité Source : enquête nationale OGE

**OBJECTIF 3.4 Être acteur de la mobilisation du foncier**  
Les collectivités locales cherchent souvent à libérer du foncier en périmètre aggloméré. La profession s'engage à les sensibiliser aux outils à disposition pour maîtriser et mobiliser ce foncier.

<b>Action 3.4.1</b>	<b>Promouvoir auprès des collectivités locales les outils de libération du foncier en périmètre aggloméré</b>	
<b>2015</b>	Indicateurs <b>Nombre de formations dispensées dans le cadre de Mairie 2000</b> État zéro : 2011	De la 1 <sup>re</sup> à la 4 <sup>e</sup> finalité Source : OGE/AMF

**OBJECTIF 3.5 Évaluer les incidences et les impacts des aménagements sur l'environnement au sens large**  
L'approche développement durable implique d'évaluer les incidences des aménagements sur l'environnement. Cette nécessité implique le renforcement de la formation de la profession en matière d'étude d'impact et d'incidence sur l'environnement.

<b>Action 3.5.1</b>	<b>Renforcer la formation des professionnels en matière d'étude d'impact et d'incidence</b>	
<b>2015</b>	Indicateurs <b>Nombre de professionnels et de collaborateurs formés</b> État zéro : 2011	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> finalités Source : OGE/UNGE

## Les enjeux (3)

### Les objectifs et le programme d'action



Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains et à une gestion raisonnée de l'espace

#### OBJECTIF 3.6 Accompagner la sécurisation foncière à l'international

La profession est déjà engagée à l'international dans une politique de sécurisation foncière en accompagnant les pays souhaitant mettre en œuvre une gestion foncière. Cet engagement est repris et confirmé dans le cadre de l'Agenda 21 professionnel.

##### Action 3.6.1 Mettre en place des actions visant à sécuriser les titres de propriété

2020

Indicateurs | Nombre de pays bénéficiaires des actions  
État zéro : 2010

} 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> finalités

Source : instance nationale OGE

#### OBJECTIF 3.7 Accompagner les géomètres-experts en difficulté

La crise économique n'a pas épargné la profession. Il convient donc aujourd'hui de formaliser un principe de solidarité pour parvenir à soutenir les entreprises en difficulté.

##### Action 3.7.1 Développer le fonds d'aide destiné à accompagner les géomètres-experts en extrême difficulté

2012

Indicateurs | Montant des aides accordées  
État zéro : 2012

} 4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

## Les enjeux (4)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer des modes de production et de consommation responsables

### OBJECTIF 4.1 Être acteur des achats éco-responsables

Le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte du développement durable des achats tant au sein de l'entreprise que pour le compte des clients publics et privés.

Une telle démarche amène des bénéfices à trois niveaux :

- la diminution des impacts environnementaux
- une maîtrise des coûts de fonctionnement
- une image de marque valorisée : un positionnement éco-responsable

#### Action 4.1.1

#### Favoriser l'achat éco-responsable au sein des cabinets et dans l'exercice des métiers du géomètre-expert

2010

Indicateurs | Action intégrée au sein du guide des pratiques éco-responsables

**ACTION RÉALISÉE**



5<sup>e</sup> finalité

Source : instance nationale OGE

#### Action 4.1.2

#### Renforcer la formation des géomètres-experts à la méthodologie d'analyse en coût global

2015

Indicateurs | Nombre de géomètres-experts formés

État zéro : 2011



5<sup>e</sup> finalité

Source : OGE/UNGE

### OBJECTIF 4.2 Normaliser et sécuriser l'information produite par la profession pour les clients en vue de préserver la paix sociale

La profession s'engage à moderniser, sécuriser et pérenniser les activités relevant de la délégation de service public au moyen de la dématérialisation des procédures ; ce qui exige leur normalisation.

#### Action 4.2.1

#### Former les géomètres-experts à la normalisation des procès-verbaux de bornage en vue de leur dématérialisation

2012

Indicateurs | Nombre de géomètres-experts formés

État zéro : 2011

Objectifs : 100 %



4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> finalités

Source : contrôle formation Conseils régionaux

#### Action 4.2.2

#### Déployer les certificats électroniques pour sécuriser et développer les échanges dématérialisés

2013

Indicateurs | Nombre de géomètres-experts détenteurs des certificats

État zéro : 2011



4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> finalités

Source : OGE

## Les enjeux (4)

### Les objectifs et le programme d'action



## Développer des modes de production et de consommation responsables

<p><b>Action 4.2.3</b></p> <p>2013</p>	<p><b>Former les géomètres-experts au géoréférencement des travaux fonciers</b></p> <p>Indicateurs   <b>Nombre de géomètres-experts et collaborateurs formés</b></p> <p>État zéro : 2011   Objectifs : 100 %</p>	 <p>4<sup>e</sup> finalité</p> <p>Source : OGE</p>
<p><b>Action 4.2.4</b></p> <p>2012</p>	<p><b>Renforcer la compétence des géomètres-experts en matière de récolement de réseaux géoréférencés</b></p> <p>Indicateurs   <b>Nombre de géomètres-experts et des collaborateurs formés</b></p> <p>État zéro : 2011</p>	 <p>De la 2<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> finalité</p> <p>Source : OGE/UNGE</p>
<p><b>OBJECTIF 4.3 Favoriser l'accessibilité et la diffusion de la donnée foncière et réduire la fracture numérique</b></p>		
<p>Afin de faciliter l'accessibilité et la diffusion des données foncières numériques du référentiel foncier unifié (RFU), la profession se mobilise pour déployer un portail géo-foncier en partenariat avec les institutions gérant les différentes données topographiques, cadastrales, urbanistiques, immobilières et environnementales...</p>		
<p><b>Action 4.3.1</b></p> <p>2013</p>	<p><b>Mettre en place un portail géo foncier à l'échelon national</b></p> <p>Indicateurs   <b>Nombre de dossiers enregistrés et fréquentation du portail</b></p> <p>État zéro : 2011   Objectifs : 100 %</p>	 <p>5<sup>e</sup> finalité</p> <p>Source : SAS GÉOFONCIER</p>

## Les enjeux (5)

### Les objectifs et le programme d'action



## Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

### OBJECTIF 5.1 Limiter le contentieux professionnel

La profession s'engage à garantir la qualité des actes professionnels au moyen du renforcement du contrôle des cabinets.

#### Action 5.1.1 Sensibiliser les géomètres-experts à la prévention des conflits et risques professionnels

2011

Indicateurs | Rapport statistique des affaires administratives et disciplinaires  
État zéro : 2010



4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

#### Action 5.1.2 Augmenter la fréquence des contrôles ordinaires

2011

Indicateurs | Cadence des contrôles de cabinets  
État zéro : 2010



4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

### OBJECTIF 5.2 Développer l'interprofessionnalité

Les missions confiées aux géomètres-experts implique de plus en plus souvent des équipes pluridisciplinaires externes. L'Ordre s'engage à formaliser ces partenariats.

#### Action 5.2.1 Formaliser des partenariats avec les professions dites « voisines » en vue de promouvoir la constitution d'équipes pluridisciplinaires

2015

Indicateurs | Nombre de partenariats mis en œuvre  
État zéro : 2011



Les 5 finalités

Source : OGE

## Les enjeux (5)

### Les objectifs et le programme d'action



## Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

### OBJECTIF 5.3 Développer le bénévolat de compétence au plan international

La profession s'engage à s'inscrire dans une politique volontariste de solidarité internationale : humanitaire, transfert de savoir et de savoir faire...

#### Action 5.3.1 Soutenir les actions engagées par les associations humanitaires et les ONG

2015

Indicateurs | Évolution du nombre de projets soutenus  
État zéro : 2010



4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE/FIEF/FGF

#### Action 5.3.2 Accompagner les actions de formation et favoriser l'échange d'expériences à l'international

2015

Indicateurs | Nombre de formations dispensées  
État zéro : 2010



4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE/FIEF/FGF

#### Action 5.3.3 Accompagner la structuration et l'organisation de la profession à l'étranger

2011

Indicateurs | Nombre de missions d'accompagnement  
État zéro : 2010



4<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

## Les enjeux (5) Les objectifs et le programme d'action



### Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

#### **OBJECTIF 5.4** Valoriser la contribution des géomètres-experts au débat sur les enjeux du développement durable

Pour créer une émulation parmi les géomètres-experts et alimenter une démarche de progrès, la profession s'engage à valoriser les opérations remarquables, à être acteur de la réflexion en matière de développement durable en participant à des colloques et débats ou à la rédaction d'articles et d'ouvrages. De plus, la profession s'engage à promouvoir la démarche Agenda 21 au sein des réseaux internationaux.

##### **Action 5.4.1**

#### Valoriser les opérations remarquables et les initiatives orientées développement durable

2015

Indicateurs | Mise en place d'une plateforme de retour d'expérience



De la 1<sup>re</sup>  
à la 3<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

##### **Action 5.4.2**

#### Animer des colloques ou participer à des débats sur le développement durable

2015

Indicateurs | Nombre colloques ou débats concernés et thématiques abordées  
État zéro : 2010



De la 1<sup>re</sup>  
à la 3<sup>e</sup> finalité

Source : OGE

##### **Action 5.4.3**

#### Produire des ouvrages ou articles valorisant les enjeux de développement durable

2015

Indicateurs | Nombre articles ou ouvrages publiés  
État zéro : 2010



Les 5 finalités

Source : OGE

##### **Action 5.4.4**

#### Exporter la démarche Agenda 21 professionnel à l'international

2015

Indicateurs | Nombre de pays mettant en œuvre un Agenda 21 professionnel



Les 5 finalités

Source : OGE/FIEF/FGF

## Les enjeux (5)

### Les objectifs et le programme d'action



## Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

**OBJECTIF 5.5 Intégrer les critères développement durable dans le management de la profession**  
L'Ordre souhaite marquer son engagement fort en mettant en place des actions concrètes qui dynamiseront la mise en œuvre de l'Agenda 21 professionnel

**Action 5.5.1 Moduler la cotisation en fonction de la performance des cabinets en développement durable**

2013

Indicateurs | Nombre de cabinets éligibles à la modulation de cotisation



Les 5 finalités

Source : OGE

**Action 5.5.2 Intégrer les critères de développement durable dans les contrôles de cabinets**

2015

Indicateurs | Nombre de régions ayant intégré les critères de développement durable



Les 5 finalités

Source : OGE

**Action 5.5.3 Élaborer un guide éco-responsable pour la profession des géomètres-experts**

2010

Indicateurs | Production du guide des pratiques éco-responsables

**ACTION RÉALISÉE**



Les 5 finalités

**OBJECTIF 5.6 Assurer l'accès à la délégation de service public sur l'ensemble du territoire**

Afin de satisfaire l'attente des clients sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre de l'accomplissement des missions relevant de la délégation de service public, la profession s'engage à inciter à l'installation dans des zones souffrant d'un déficit de géomètres-experts.

**Action 5.6.1 Inciter à l'installation dans des régions souffrant d'un déficit de géomètres-experts**

2020

Indicateurs | Ratio de cabinets rapporté à la densité de population des départements  
Cartographie de la couverture de la profession par département



4<sup>e</sup> finalité

Source : enquête OGE

## Les enjeux (5) Les objectifs et le programme d'action



### Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

#### **OBJECTIF 5.7 Mettre à disposition de la profession les outils lui permettant d'entrer dans une culture de l'évaluation**

L'évaluation des progrès réalisés et la satisfaction du client font partie intégrante de la notion de développement durable. Cette culture n'est pas généralisée au sein de la profession. L'Ordre s'engage donc à la formaliser.

##### **Action 5.7.1 Organiser tous les ans une enquête de satisfaction auprès d'un panel de clients et de partenaires**

2015

Indicateurs | Rapports statistiques  
État zéro : 2010



5<sup>e</sup> finalité

Source : enquête OGE

#### **OBJECTIF 5.8 Accroître la visibilité de la profession dans le domaine du développement durable**

La profession souhaite mettre ses compétences au service du développement durable en facilitant la surveillance de l'environnement sur des sites remarquables du territoire.

##### **Action 5.8.1 Organiser des opérations de surveillance de l'environnement sur des sites remarquables en régions**

2010

Indicateurs | Nombre de sites surveillés  
État zéro : 2010



1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> finalité

**ACTION RÉALISÉE**

Source : Conseils régionaux

#### **OBJECTIF 5.9 Rendre compte de la mise en œuvre opérationnelle de l'Agenda 21**

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, l'OGE s'engage à produire chaque année un rapport d'évaluation permettant de tirer des enseignements et de faire évoluer le plan d'action.

##### **Action 5.9.1 Produire un rapport annuel du développement durable**

2011

Indicateurs | Rapport annuel  
État zéro : 2011



Les 5 finalités

Source : OGE

## Les enjeux (5)

### Les objectifs et le programme d'action



## Adapter la gouvernance de la profession aux enjeux du développement durable

### OBJECTIF 5.10 Faire de l'OGE une institution exemplaire

L'Agenda 21 professionnel implique les cabinets dans une démarche éco-responsable. Il appartient donc également aux instances ordinales d'adopter une démarche similaire.

#### Action 5.10.1 Mettre en place une gestion développement durable au siège de l'OGE et dans chaque Conseil régional

2012

Indicateurs | Nombre de plans d'action mis en place  
État zéro : 2012



Les 5 finalités

Source : OGE et Conseils régionaux

#### Action 5.10.2 Développer les réunions dématérialisées

2011

Indicateurs | Évolution du ratio entre le nombre de réunions dématérialisées et le nombre total de réunions  
État zéro : 2011



Les 5 finalités

Source : OGE

### OBJECTIF 5.11 Mettre l'éthique au cœur de la responsabilité sociétale des cabinets

Que le géomètre-expert exerce à titre individuel ou en association, pour être inscrit au tableau de l'Ordre, il doit répondre aux exigences relatives à l'exercice indépendant, aux règles de l'honneur de la probité, à l'éthique professionnelle et à l'impartialité. Il convient donc de renforcer la formation sur l'éthique et la déontologie en les confrontant aux expériences des géomètres-experts.

#### Action 5.11.1 Renforcer la formation sur l'éthique, la déontologie et le partage d'expériences

2012

Indicateurs | Nombre de géomètres-experts formés  
État zéro : 2012



5<sup>e</sup> finalité

Source : contrôle formation Conseils régionaux

6

## La mise en œuvre



ORDRE DES  
GÉOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage





## La mise en œuvre

Suite à la présentation de l'Agenda 21 au congrès de Marseille en juin 2010, il reste à mettre en œuvre le plan d'action de la manière suivante :

1

### Élaboration des fiches projet par action

Ces fiches permettront de suivre la mise en place des actions mais aussi faciliteront l'évaluation de l'Agenda 21.

Elles comprendront : le descriptif de l'action, ses objectifs, ses résultats attendus, les partenaires associés, les cibles, les indicateurs de suivi et les moyens mis en œuvre, le niveau et la qualité des réponses apportées aux 5 finalités.

2

### Installation du comité de suivi et d'évaluation

Il convient de suivre la mise en œuvre de l'Agenda 21. Pour ce faire, sera installé un comité de suivi composé de géomètres-experts, de salariés mais aussi de parties prenantes (clients, partenaires...) voire, d'un expert en développement durable.

3

### Installation du conseil de développement durable associant les partenaires institutionnels de l'OGÉ et des personnalités qualifiées

Il convient également de constituer un conseil de développement qui aura en charge l'enrichissement des fiches actions, l'actualisation des actions et la formalisation d'autres propositions.

4

### Enquête de satisfaction auprès d'un panel de clients

Dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 21, une enquête auprès des clients a été réalisée pour permettre de connaître leur niveau d'exigence dans le cadre des prestations.

Une enquête annuelle de satisfaction apparaît aujourd'hui comme essentielle pour évaluer les progrès réalisés par la profession.



## Conclusion

**L'Agenda 21 de l'Ordre est le premier Agenda 21 professionnel réalisé en France.**

Il vise à améliorer la performance de la profession au regard des objectifs du développement durable tant pour la gestion du cabinet que pour les différents métiers du géomètre-expert.

Un des principaux objectifs de l'Ordre consiste à poursuivre et renforcer l'engagement collectif de toute la profession.

L'Agenda 21 constitue un outil privilégié pour apporter des réponses innovantes aux enjeux du développement durable.

Luc Ferry, dans son ouvrage « Le nouvel ordre écologique », analyse les dérives écologiques et met en évidence leurs dangers. Sa publication a suscité de vives réactions. Le débat sur les risques de l'écologie extrême dérangerait-il ?

Sur la question de la philosophie écologique, la position de l'Ordre des géomètres-experts est sans appel : l'homme est au centre de tous les intérêts. Là comme ailleurs, la modération est de mise, car les extrémismes sont toujours plus porteurs de peur que d'espoir.



7

## L'AGENDA 21 dans mon cabinet



ORDRE DES  
GEOMETRES-EXPERTS



Notre profession nous engage



**Cette partie de votre classeur est réservée à vos prises de notes personnelles et sera enrichie de fiches adressées tout au long de la mise en œuvre de l'Agenda 21.**



## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles

A series of horizontal dotted lines for taking notes.





## Notes personnelles



A series of horizontal dotted lines for taking notes.

